

Politique à l'école

Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a servi hier une mise en garde contre toute mobilisation pour l'une ou l'autre des thèses constitutionnelles dans les écoles.

En page A 8

Protection des consommateurs

Mme le ministre Payette a déposé hier à l'Assemblée nationale le premier volet de ce qui sera vraisemblablement un véritable Code de protection des consommateurs.

En page A 9

Enquête sur la Cie Bell

À la suite de la demande du député conservateur Elmer MacKay, Ottawa a décidé hier d'ordonner une enquête pour déterminer s'il est vrai que Bell Canada et Northern Electric ont récemment commis des irrégularités relativement à leur situation de monopole.

En page A 11

Vacances

Alors qu'ils recommandent de prendre les vacances au pays, plusieurs des politiciens profiteront eux, de la période des Fêtes pour se diriger vers le Sud.

En page B 5

Consortium Polar Gas

Le consortium Polar Gas a déposé hier des requêtes auprès de l'Office national de l'énergie et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour obtenir les autorisations nécessaires à la construction du pipeline devant acheminer le gaz naturel de l'Arctique vers les marchés du Sud.

En page B 8

SPORTS

Départ

Le tournoi mondial de hockey junior se met en branle aujourd'hui. La formation résidente à Chicoutimi, la Finlande affronte la Suède.

En page B 1

Dernière

minute

Le défenseur Larry Robinson frustre les Maple Leafs de Toronto avec un but à 48 secondes de la fin du match et le Canadien l'emporte.

En page B 2

Déception

L'instructeur Orval Tessier est relégué au rôle de troisième instructeur de l'équipe nationale junior du Canada. Tessier en a long à dire.

En page B 3

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 10
— Annonces classées	B 10
— Bandes dessinées	B 6
— Bourse	B 9
— Bridge	B 6
— Cinéma	A 10
— Décès	B 11
— Finance	B 8
— Horoscope	B 6
— Mots croisés	B 6
— Mot mystère	B 6
— Patron	B 10
— Sports	B 1
— Télévision	A 10



Hôpital d'Alma

Pas de nouveau vote

par Serge Cloutier

ALMA — Il n'y aura pas de nouveau vote des syndiqués de l'hôpital d'Alma, ni assemblée spéciale pour discuter à cet effet. L'exécutif du syndicat a clairement indiqué aux membres hier soir, lors d'une assemblée d'information tenue à huis clos, qu'aucun développement important dans le conflit ne justifiait pas une telle demande, faite on le sait par un groupe d'une cinquantaine de dissidents.

Depuis que l'assemblée générale a décidé majoritairement, à 121 contre 22, de poursuivre une grève générale illimitée, aucun nouvel élément n'est venu s'ajouter au conflit, selon les dirigeants du syndicat, et les procédures judiciaires ne sont que la suite des procédures que les syndiqués ont eux-mêmes décidé d'ignorer.

À ce sujet, la CSN a décidé d'en appeler du jugement du juge Roger Chouinard de la cour Supé-

rieure, qui prolongeait lundi l'injonction provisoire accordée récemment par le protonotaire de la cour. En attendant, on le sait, des accusations formelles d'outrage au tribunal ont été signifiées aux membres de l'exécutif du syndicat et au syndicat comme tel.

L'assemblée

C'était hier soir la plus nombreuse assemblée de ce syndicat

des employés de l'hôpital d'Alma, affilié à la CSN, depuis les dix dernières années, selon le président Gilles Gagnon, avec 237 présences sur 350 membres. Les officiers ont d'abord informé les grévistes des modalités de fonctionnement du Fonds de défense professionnelle, qui entrera en vigueur au début de janvier, et du montant qui sera versé dès aujourd'hui aux membres, soit \$40, possible à cause de dons.



LA GREVE SE POURSUIT — Pendant que la CSN en appelle du jugement rendu par le juge Roger Chouinard sur l'injonction ordonnant le retour au travail, les grévistes poursuivaient leur piquetage, et ont mis en place des dispositifs qui pourraient permettre de passer plusieurs mois aux abords de l'institution. Même si parfois les esprits se réchauffent, que certains perdent du sang-froid, on affirme au syndicat que la solidarité grandit de jour en jour.



L'EXECUTIF GARDE SON MANDAT — L'exécutif du syndicat des employés de l'hôpital garde le mandat qu'il a reçu au début du conflit, et refuse de convoquer une assemblée spéciale pour reconsidérer le vote de grève. Selon le président, M. Gilles Gagnon, ici au milieu de ses collaborateurs, la solidarité se sera raffermie après les échanges de l'assemblée d'information d'hier, à laquelle 237 membres ont participé, un record.

Gel du salaire des députés

QUEBEC (PC) — Les députés de l'Assemblée nationale ont abordé mercredi soir le sujet le plus controversé qui soit, la question de leur salaire.

Le gouvernement du parti Québécois a en effet présenté un projet de loi qui gèle pour 1978 l'augmentation de salaire d'environ huit pour cent que devraient toucher normalement les 110 membres de l'Assemblée nationale.

L'Opposition a unanimement dénoncé le projet de loi, mais seul le député créditiste de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson, a clairement indiqué son intention de voter contre.

Les représentants libéraux et unionistes ont dénoncé ce qu'ils ont appelé "l'hypocrisie" du PQ qui présente une telle loi, mais ont néanmoins affirmé qu'ils voteraient en faveur du texte législatif.

Le débat a donné lieu à un dévouement d'une rare violence alors que plusieurs députés, dans l'esprit des Fêtes, avaient puisé l'inspiration dans des locaux attenants à la salle des délibérations.

Le projet de loi vise à bloquer l'indexation automatique des salaires des élus du peuple, indexation qui serait entrée en vigueur le premier janvier 1978.

Le premier ministre, M. René Lévesque, a expliqué que les députés devaient donner l'exemple les premiers lorsqu'il était question de se serrer la ceinture.

Les députés perdront ainsi une augmentation de base de \$2,900 pour l'année 1978, alors que leurs émoluments demeureront à \$27,500.

La mesure permettra à l'Etat d'économiser \$430,000.

Depuis 1975, une loi adoptée par l'administration libérale de M. Robert Bourassa indexait annuellement les salaires des députés au taux d'augmentation du coût de la vie, tel que calculé annuellement par Statistique Canada.

Un député péquiste s'abstient

L'assurance-automobile adoptée

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a adopté mercredi par 56 voix contre 33 le projet de loi no 67 qui institue au Québec un nouveau système d'assurance-automobile pour 1978.

Le député péquiste de Drum-

mond, M. Michel Clair, a causé une certaine surprise en s'abstenant de voter sur le projet de loi. Il a été le seul député à briser la traditionnelle "ligne de parti" lors du vote.

M. Clair avait déjà mentionné

qu'il voulait par là confirmer la "neutralité" que lui impose son titre de président de la Commission parlementaire qui a étudié article par article le projet de loi.

Tous les autres députés péquis-

tes présents ont appuyé le texte législatif du ministre, Mme Lise Payette, tandis que l'Opposition a unanimement fait front contre la loi 67.

Le projet de loi institue un nou-

veau régime mixte d'assurance-automobile, où les dommages corporels seront assumés par une Régie d'Etat tandis que les dommages matériels demeureront couverts par les compagnies privées d'assurance.

Dispositions-surprises du projet de loi

Juridiction exclusive d'un Conseil du référendum

QUEBEC (PC) — Un "Conseil du référendum" aura juridiction exclusive sur l'application de la loi sur les référendums et ses décisions seront finale et sans appel.

Outre cela, seuls le président ou les membres de l'Assemblée nationale pourront se pourvoir devant ce conseil et ce pourvoi devra être exercé nécessairement avant l'adoption par l'Assemblée, du texte de la question référendaire.

Telles sont deux dispositions-surprises contenues dans le projet de loi 92 sur la Consultation populaire que le ministre d'Etat à la Ré-

forme électorale et parlementaire, M. Robert Burns, a fait déposer et fait voter mercredi en milieu d'après-midi, à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi, à l'article 5, indique cependant que le Conseil du référendum devra donner tout avis qu'il pourrait être requis de donner par le gouvernement.

Le chapitre III du projet de loi prévoit d'autre part que le gouvernement peut ordonner que les électeurs soient consultés par référendum, soit sur une question formulée par notion du premier

ministre, soit par une loi de l'Assemblée nationale.

Le premier ministre

Ainsi, lit-on à l'article 7 du projet de loi, "L'Assemblée nationale du Québec peut, sur proposition du premier ministre adopter le texte d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire".

Le débat sur cette motion à l'Assemblée devra durer au moins 30 heures, au-delà desquelles la Chambre sur motion du leader, devra se prononcer.

Par ailleurs, lorsqu'un projet de loi adopté par l'Assemblée contient une disposition à l'effet qu'il est assujéti à une consultation populaire, il ne peut être présenté pour sanction avant d'avoir été soumis aux électeurs par voie de référendum.

Un tel projet de loi soumis au référendum ne recevra sa sanction qu'après la prorogation de la session au cours de laquelle il aura été adopté, pourvu que ce soit avant la dissolution de l'Assemblée nationale.

Les délais

Le projet de loi indique certaines périodes où un référendum ne peut effectivement avoir lieu.

Ainsi: — aucun bref référendaire ne peut être émis avant le 20ème jour après la formulation de la question par l'Assemblée nationale;

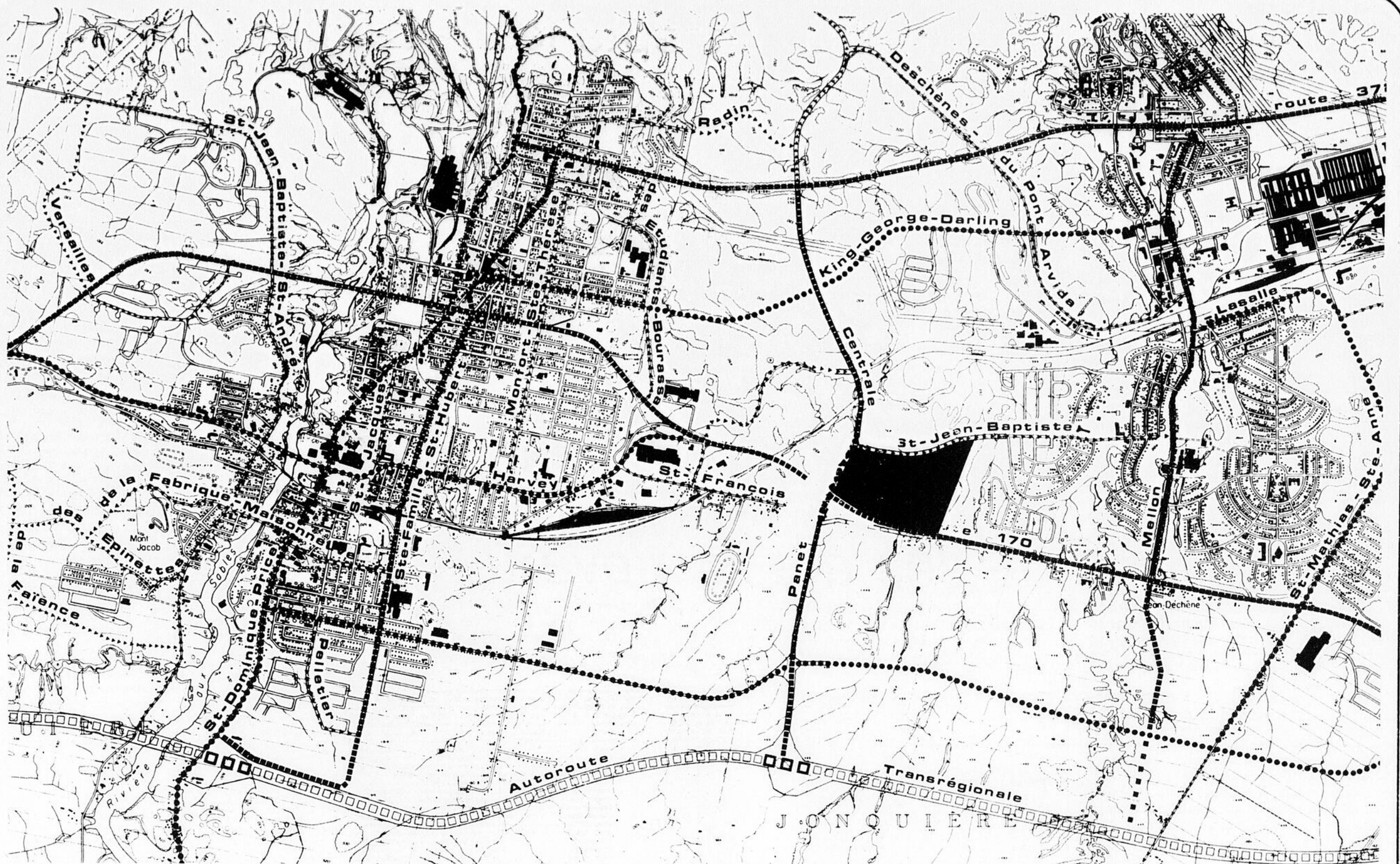
— aucun bref ne peut être émis entre le premier jour de la période de recensement annuel et le dimanche de la deuxième semaine suivant le recensement;

— entre la période du recense-

ment annuel et le premier janvier, le délai entre l'émission des brefs et le scrutin sera d'au moins 28 jours, et, si l'émission des brefs survient entre le 1er janvier et le début de la période de recensement, ce délai sera d'au moins 35 jours.

— aucun scrutin ne pourra avoir lieu entre le premier jour du recensement et la fin de la cinquième semaine après le recensement.

Enfin, le projet indique que la campagne référendaire ne peut excéder 60 jours.



CENTRE DE DONNEES FISCALES — La vignette situe le terrain choisi par Ottawa pour la construction du futur centre de données fiscales de Jonquière, dont le député Gilles Marceau a annoncé officiellement la construction mardi. Le terrain sur lequel sera sis l'édifice est situé le long de la

route 170, face à la sortie Panet. Les artères Centrale (à partir de la route 170), Saint-Jean-Baptiste et King-Georges-Darling ne sont pas encore complétées, mais le seront en vue de la construction de l'édifice fédéral. La piste Pré Vert, sise à proximité du terrain en question pourra mieux

situer les lecteurs. Le centre de données fiscales doit permettre de créer jusqu'à 1,300 emplois permanents et 500 emplois temporaires.

Une vaste consultation de l'Association touristique

par Claude Fortin

CHICOUTIMI — On déterminera le programme touristique régional à partir de consultations publiques, et c'est d'une façon globale, et non individuellement, qu'il faudra véritablement vendre les attraits et événements touristiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le directeur général de la nouvelle Association touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Chibougamau, M. Denis Girard, a fait part de cette ligne de conduite hier, devant les membres du Cercle de presse du Saguenay. C'est la première fois, incidemment, que M. Girard faisait publiquement part de la politique qu'il veut mettre d'avant, depuis qu'il se trouve en piste, en juillet dernier.

L'invité de la presse a mis un accent notable sur l'importance de la consultation du milieu avant l'établissement de priorités, ou même d'un programme touristique régional. C'est d'abord l'opinion de ceux



ASSOCIATION TOURISTIQUE — Le directeur de la nouvelle Association touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, M. Denis Girard.

que touche le plus directement l'industrie touristique que désire connaître M. Girard. Ceux qui ont investi dans le domaine de l'hôtellerie et les propriétaires d'attrait touristiques se trouvent, en ce sens, au sommet de la pyramide.

La consultation publique

aura notamment pour but important de tenter de chercher un consensus régional. Par ailleurs, a ajouté M. Girard, il ne sert à rien d'essayer de vendre un attrait à l'extérieur de la région si les gens d'ici n'acceptent pas cet attrait.

Au chapitre des possibili-

tés de l'industrie touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. M. Girard considère que celles-ci sont supérieures aux possibilités de plusieurs autres régions et que si le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'a pas développé davantage cette industrie, c'est qu'on a eu peu ou mal utilisé le potentiel disponible.

Le directeur de la nouvelle association insiste cependant sur le fait qu'il faut vendre globalement le tourisme régional à l'extérieur, en évitant de promouvoir individuellement l'un ou l'autre petit attrait ou événement.

Les priorités

Interrogé sur les points sur lesquels il y aurait d'abord lieu d'insister, en matière de développement touristique régional, M. Girard a souligné le manque d'accommodations et la nécessité d'augmenter les disponibilités en matière d'hôtellerie et de restauration, notamment dans le secteur du haut du lac.

Il a aussi parlé des lacs, au chapitre des attraits, dans le secteur nord-ouest du lac Saint-Jean.

Le directeur de l'Association touristique s'est également affirmé en faveur de la décentralisation de l'industrie touristique, expliquant qu'il y aurait grand avantage à créer une véritable ceinture touristique au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Au domaine de la publicité, il a exprimé l'avis qu'il faudrait dépasser le stade de la simple information pour mettre plus à fond le pied dans l'étrier de la promotion touristique.



NETTOYAGE DU PONT — Des employés de la compagnie Sanivan sont à nettoyer le pont Nelson, à Jonquière, où un camion a déversé 3,000 gallons d'huile, après un spectaculaire plongeon. Des centaines de gallons d'huile ont déversé dans la rivière aux Sables et une

équipe a été mobilisée pour en récupérer une bonne partie, alors que la glace a empêché le liquide de se répandre dans les eaux. La route fort glissante, sur le pont Nelson, a donné suite à plusieurs accidents.

NG de nouveau victime d'un vol de \$2,000

par Gilles Paradis

JONQUIERE — Des voleurs ont pénétré par effraction au magasin d'escompte NG, rue Saint-Hubert, Jonquière, et après avoir fracturé deux coffres-forts, se sont emparés d'une somme évaluée à quelque \$2,000.

Selon la version de la police, les voleurs ont défoncé la porte de l'entrepôt donnant sur la rue Saint-David en fonçant avec une automobile.

A l'intérieur, ils ont forcé les deux coffres-forts avec une barre de fer pour s'emparer ensuite de l'argent. Les dommages sont assez

élevés, selon la police. C'est l'enquêteur Yvon Martineau, du Bureau des enquêtes criminelles de Jonquière qui est en charge de l'enquête.

Aucune arrestation n'a été effectuée, à date mais plusieurs suspects ont été interrogés.

A la Donohue Pas de modification majeure pour éliminer les déchets

SAINT-FELICIE — Le ministère de l'Environnement n'apportera aucune modification majeure aux décisions récemment rendues publiques, relativement à l'élimination des déchets de production de Donohue Saint-Félicien. Il n'est cependant pas certain que ces déchets seront déversés dans la rivière Mistassini.

C'est là l'essentiel de la réaction qu'a fait connaître le cabinet du ministre Marcel Léger, par suite des récentes rumeurs selon lesquelles le gouvernement aurait radicalement changé sa position sur le sujet. Selon ces rumeurs, Donohue aurait obtenu la permission de déverser ses déchets dans la rivière Chamouchouane, paradis de reproduction de l'ouananiche, que le ministre a toujours refusé de céder en pâture à l'industrie.

Deux porte-parole du ministère ont parlé en ce sens, cette semaine.

La version demeure toujours la même qu'il y a quelques semaines, mais certains indices laissent croire que la solution au problème de l'élimination des déchets de Donohue viendrait moins facilement qu'on aurait pu l'espérer initialement.

L'attaché de presse du ministre Léger, M. Denis Vincent, pour sa part, a indiqué qu'on se trouvait toujours en négociation avec Donohue, qu'aucune décision complète n'avait encore été prise sur le sujet, et qu'il restait encore certaines modalités à préciser.

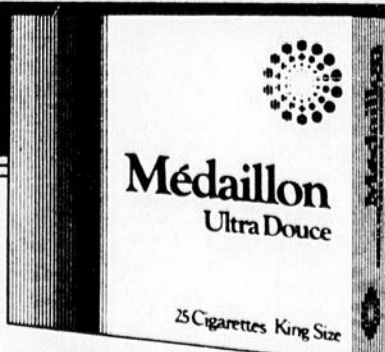
A l'instar du chef de cabinet, M. Jacques Braut, M. Vincent a réaffirmé l'intention très ferme du ministère de rien changer au fond de la politique adoptée. Il a précisé que Donohue ne déverserait pas nécessairement ses déchets dans la rivière Mistassini, qu'on ne savait pas encore à quel endroit on déciderait de localiser ce déversement, mais qu'il n'était pas question d'expédier les déchets en question dans la rivière Chamouchouane.

Par ailleurs, chez Donohue, on a refusé de faire tout commentaire sur l'évolution des négociations, préférant laisser ce soin aux représentants du ministère québécois de l'Environnement.

En d'autres milieux touchés de près par la question de Donohue, on avait eu vent de la rumeur, mais personne ne se trouvait en mesure d'y apporter quelque confirmation que ce soit.

Cherchez la faible!

Médaille



Aucune n'est plus faible.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg.

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Les policiers reçoivent leur cadeau de Noël

L'administration municipale vient de subir une deuxième défaite consécutive devant les conseils d'arbitrage appelés à trancher des différends autour des taux d'augmentation de salaire de ses groupes de syndiqués.

Ce furent d'abord les employés municipaux qui ont bénéficié des largesses d'un arbitre très compréhensif. Et maintenant, ce sont les policiers qui touchent un cadeau de Noël princier, soit une augmentation de 12 pour cent, rétroactive au premier janvier dernier. L'an dernier, alors que la Loi anti-inflation frappait comme maintenant d'ailleurs les syndiqués du secteur privé, les policiers de Chicoutimi s'étaient gavés d'une augmentation plantureuse de 17 pour cent.

Les grands ténors du syndicalisme dans les secteurs public et parapublic, notamment les présidents Norbert Rodrigue, de la CSN, et Yvon Charbonneau, de la CEQ, continueront, sans rougir, de crier au scandale à chaque nouvelle poussée de l'inflation et du chômage, ou encore de tambouriner leurs slogans de propagande contre

les "bourgeois exploités"...

Les contribuables, appelés à défrayer l'appétit gargantuesque des secteurs public et parapublic, penseront que les dés sont pipés... Quand les municipalités s'en remettent à un tiers, on peut pressentir le résultat...

Car tout raisonnement contre l'escalade des coûts dans les affaires publiques est broyé par l'étalement des comparaisons. Il existera toujours au Québec une municipalité qui se montrera plus généreuse que les autres.

Les policiers de Chicoutimi ont touché 29 pour cent d'augmentation en deux ans... mais ils sont encore à cinq pour cent de la parité avec leurs confrères de la Sûreté du Québec. Et ces derniers aspirent au traitement des policiers de la Communauté urbaine de Montréal (la différence se résume à quelques centaines de dollars annuellement), qui figurent parmi les mieux rémunérés au monde. Ces derniers ont même devancé par quelque \$5,000 (en considérant les avantages sociaux) leurs collègues de l'agglomération urbaine de Toronto où le coût de la vie et

la moyenne des salaires sont plus élevés que partout au Québec... Ainsi, le salaire annuel du policier de première classe (36 mois de service) se situe autour de \$28,000 (en incluant évidemment les \$7,800 de bénéfices marginaux)... Cette estimation ne tient évidemment pas compte du surtemps.

En quelques années, les policiers ont fait des gains considérables. D'abord, parce qu'ils ont pris conscience de leur importance à la crise d'octobre 70, après avoir réussi, l'année précédente, leur première démonstration de puissance, soit grève, à Montréal. Depuis lors, ils ont continuellement arraché des avantages de l'autorité politique à la faveur de coups de force.

Les contribuables du Haut-Saguenay comme ceux de l'ensemble du Québec sont donc condamnés à payer toujours plus cher leur protection. Consolerez-vous toutefois en considérant qu'il en coûte encore davantage aux citoyens de régions comparables. C'est du moins ce que prétend la Sûreté du Québec dans un

document présenté à la Commission Saulnier, sur la réforme policière au Québec. Par exemple, le contribuable chicoutimien déboursait \$18.65, avant la dernière augmentation, pendant que celui de Trois-Rivières en versait \$48.97.

Mais les comparaisons ne consolent pas le contribuable surtaxé... Aussi, ne trouvez-vous pas un peu trop dispendieux de payer à de simples distributeurs de billets de stationnement des salaires fort respectables de \$20,000, \$25,000 et même davantage?

J'espère que la Commission Saulnier recommandera de confier ce travail technique à une autre catégorie d'employés, à des jeunes filles de préférence, comme c'est le cas dans d'autres pays, notamment en France et au Mexique.

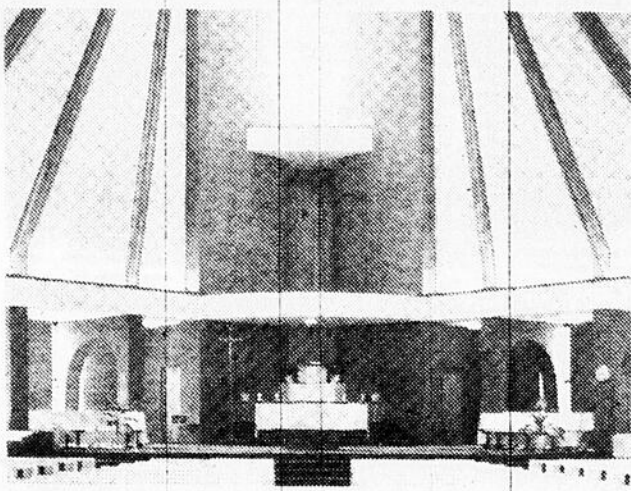
Bertrand TREMBLAY

PAROLE AUX LECTEURS

A Saint-Isidore, on favorise les étrangers

Les marguilliers et le curé de Saint-Isidore (secteur Rivière-du-Moulin) annoncent, dans leur bulletin paroissial du 4 décembre dernier, qu'un nouveau chemin de croix sera érigé dans leur église. Jusque-là, c'est fort bien! Malheureusement, la saucisse se gâte quand on lit que leur choix s'est porté sur un artiste de Montréal qui utilisera de la céramique (évidemment fabriquée là-bas, avec des produits de là-bas).

Nous savons, cependant, qu'un artiste de chez nous avait été approché, depuis plus d'un an, pour réaliser ce chemin de croix en murales d'aluminium. Cet artiste n'est autre que M. Jean-Marie Laberge, de Chicoutimi, un artiste reconnu qui cumule les diplômes (Université de Montréal, Grands Maîtres de Paris, Collège d'Art de Londres, M.F.A.



Majeure en sculpture de Washington...) ayant plus d'une centaine d'œuvres d'art exclusives à son crédit, ayant exposé des dizaines de fois au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe. Monsieur Laberge avait même produit un premier modèle pour le chemin de croix... puis n'entendit plus parler de rien. Sans doute que son grand dé-

faut, c'est d'être un gars de chez nous, faisant des chefs-d'œuvre uniques en leur genre, mais avec des matériaux de chez nous.

De plus, le même artiste pouvait tout aussi bien faire — sur demande — un autre chemin de croix tout aussi liturgique, tout aussi bien "d'infériorité", même en céramique,

encore plus facile que l'aluminium, mais voilà, selon notre penchant antique et solennel, architecte, marguilliers et curé préfèrent aller ailleurs, à Montréal. Ils préfèrent un matériau ordinaire: de la céramique, comme on en voit partout, surtout dans les chambres de bains. Vous voyez ça!

En outre, le chemin de croix réalisé ici aurait coûté plusieurs centaines de dollars de moins cher, surtout s'il avait été en céramique. Il est donc bien vrai que chez nous on aime passionnément deux choses: 1) donner notre argent aux étrangers; 2) puis... quêter les gouvernements pour stimuler l'emploi et nous sortir du trou.

Un citoyen de Chicoutimi stupéfait, Jérémie Desgagné, 286, Price ouest, Chicoutimi. Tél.: 543-8735.

Le 21 décembre.



Non à l'euthanasie!

Des médecins de Toronto laissent mourir des enfants infirmes... C'est ce que nous lisons dans le Petit Journal de la semaine du 20 au 27 août 1977.

"L'euthanasie pour les bébés infirmes", aurait conclu un comité de SCIENTIFIQUES, à la demande de la 27e session du Synode de l'Église anglicane du Canada. Ce comité avait comme tâche "de préparer un rapport sur la mort et la façon de mourir, ainsi que sur le prolongement de la vie par des moyens artificiels".

Leurs conclusions sont les suivantes:

"Pour qu'une personne soit considérée comme un être humain, il faut qu'elle réponde de soi, le contrôle de soi, le sens du passé, du présent et du futur, la capacité de communiquer avec les autres, la curiosité, le souci des autres, le changement et la capacité de changer, etc..."

"L'enfant qui naît avec des défauts neurologiques ne serait pas UN ÊTRE HUMAIN" nous disent ces SCIENTIFIQUES. Poussant plus loin la réflexion, le rapport de ces connaisseurs nous dit que, "vu les souffrances des parents et le fardeau que doit en supporter la société, les parents pourraient prendre la décision de ne pas prolonger la vie de l'enfant sans se sentir coupable pour le reste de leurs jours. Ne serait-il pas préférable, de se demander le rapport, de donner l'INJECTION FINALE au patient qui ne fait qu'attendre la mort?"

Il va s'en dire, bon nombre de lecteurs ne partagent pas le point de vue de ces scientifiques. Personnellement, mon épouse et moi, nous sommes les pa-

rents d'un fils que la Providence a cloué à un lit d'hôpital, depuis près de 15 ans. Nous ne croyons pas que les souffrances des parents soient une raison valable pour enlever la vie à notre enfant. Et pourtant, Dieu sait si nous ne comptons pas les heures, les jours et même parfois les nuits que nous passons à son chevet. Nous sommes persuadés que lorsqu'il nous est donné une épreuve, les forces pour passer à travers, arrivent elles aussi.

Interrogé sur les conclusions de ce comité, le Dr Augustin Roy, président du Collège des Médecins de la Province de Québec déclare: "qu'il n'accepte pas que l'ÊTRE ISSU d'un homme et d'une femme ne soit pas un être humain. La santé coûte de plus en plus cher et nous atteignons déjà, la limite de nos possibilités. Il ne faut pas oublier, nous dit encore le Dr. Roy, que ce sont les membres actifs de notre société qui supportent à la fois, les jeunes, les vieux, les malades et les handicapés. Plus ça va, plus ça coûte cher. Avec le vieillissement de la société québécoise, il y aura de moins en moins d'adultes pour supporter les vieux".

Voilà comment on résonne quand on évalue la santé en terme de piastre\$. Le Dr Roy semble oublier que le médecin est là pour soigner et guérir. Les coûts ne doivent pas entrer en ligne de compte avec son travail.

Ne vous faites pas de soucis pour les vieux, mon cher Doc! De Londres, la revue médicale Pulse nous apprend qu'un généraliste britannique, le Dr John Gountry, "estime qu'une

"pilule de mort" pour personnes âgées sera disponible, et peut-être même OBLIGATOIRE, d'ici la fin du siècle. La société ne considère plus la vie d'un oeil sentimental, et, dit-il, la politique prédominante sera la survie des plus aptes".

Vous voyez! pourquoi vous en faire avec les vieux? La pilule de mort sera bientôt là pour en finir avec eux, pourquoi pas?

Et en tuant les enfants dans le sein de leurs mères, il n'y aura plus de jeunes! Nous voilà avec deux catégories de NON PRODUCTIF en moins: plus aucun jeunes, plus aucun vieux. Devrons-nous nous arrêter là dans notre travail d'épuration? Faudrait pas!

Comme "non productifs", il nous restera encore

nos chômeurs, nos assistés sociaux et les incarcérés pour crimes, qui son aussi un FARDEAU (financier) pour la société. Que devons-nous inventer pour les éliminer?

Ce sombre tableau que nous vous avons brossé serait-il celui d'une société qui a perdu "le sens de la vie"?

Voilà jusqu'où on peut aller, lorsque tout est évalué en signe de piastre\$.

O, rentabilité! que de crimes tu es responsable!

"Le géronticide par l'euthanasie comme pendant de l'infanticide par avortement. Rien de mieux pour éliminer les humains de la planète."

Maurice Bergeron
1168, Mgr. Racine,
Chicoutimi.

Des opinions qui ne cadrent pas avec la réalité

Critique de la littérature de M. Aubert Larouche.

Si je prends ici un peu de mon temps pour répondre à votre littérature, c'est que je pense qu'il pourrait encore y avoir des gens, mais j'en doute, pour croire une grande part des sonnettes, des illogismes et des mauvais renseignements que vous y véhiculez.

Ici, je vais seulement critiquer vos deux derniers articles qui j'aurais pu le faire pour tous les autres. Mais en général, ça revient toujours à la même chose.

1. Dans celui intitulé: "Le premier ministre gaspille". Vous dites: "Et dire qu'on s'en vient, sans être

trop gêné, critiquer madame le ministre du Transport pour avoir dit que M. Lévesque n'avait pas raison d'agir de cette façon."

Vous critiquez des gens parce qu'ils critiquent une personne qui a critiqué M. Lévesque. Vous critiquez le droit à la critique. C'est très drôle!

Quant à l'argent dépensé par M. Lévesque, lors de son voyage en France, Le Quotidien du 14 novembre rapporte en page A 6 que le voyage du premier ministre aurait coûté \$60,000 de moins que celui de M. Bourassa en 1974. Ce n'est sûrement pas dû à une déflation.

Quant à votre dilemme, Marchand (conduite dangereuse?) versus Lévesque (tué un homme?) sont-ce là vos arguments politiques? Je vous souhaite bonne chance! Puisse-t-il vous n'avoir que peu de disciples!

Quant vous dites qu'on n'apas dit un "seul mot" du boycottage au congrès des municipalités, vous devriez lire de temps en temps le "Devoir", si vous voulez voir mieux les mauvais coups du gouvernement.

La meilleure, c'est au dernier paragraphe, quand vous dites: "Quant à la France, elle ne serait peut-être pas aussi amoureuse si on lui faisait la même chose avec ses colories." Vous semblez admettre ici, ce que beaucoup de "fédéralistes" ne veulent admettre, que le Québec est une colonie du Canada.

2. Dans celui intitulé: "La politique péquiste produit la misère".

Dans le premier paragraphe, vous critiquez la volonté du gouvernement de réformer. C'est vrai qu'à un certain âge, les réformes ne nous intéressent plus. Cependant, l'avenir est aux jeunes!

Quant vous dites: "Est-ce que les indépendantistes croient qu'avec le Québec libre, il n'y aura plus de lois et que chacun pourra faire et agir comme il le voudra?" Le seul fait de poser cette question démontre votre étroitesse d'esprit et votre manque d'informations assez remarquable.

Quant vous dites que les "pirates et les voleurs seront très faciles à repérer", tant mieux! Une fois repe-

rés, on n'aura qu'à les arrêter.

Quant vous mentionnez tous vos chiffres de "revenu per capita", vous donnez les chiffres du Canada et de tous les pays dont ce revenu est inférieur. Voilà de l'information très mitigée. Vous auriez pu parler des pays plus riches, ou encore de petits pays indépendants plus riches, ou encore comparer les provinces. Vous avez là, je pense, un argument très en dehors de la question.

Quant vous dites que le PQ n'a rien fait de concret, voilà ce qu'on appelle ordinairement une affirmation gratuite.

Quant vous dites que M. Johnson n'a pas inventé les boutons à quatre trous, vous avez raison, mais ce n'est pas vous non plus qui les avez inventés, et cependant, lui, il fait plus qu'écrire des articles dans un quotidien régional.

Quant vous dites que "les questions sur le référendum devront être claires et précises", vous ne faites que dire ce que tout le monde dit et surtout ce que tous les ministres disent. J'espère bien que cette consultation vous surprendra!

Quoi que la plupart des informations que vous publiez, de même que vos opinions, sont à mon avis, quelque peu loin de la réalité, je loue cependant votre intérêt pour la chose publique, de même que votre désir de vous exprimer et peut-être aussi d'être rempoudu!

Guy Simard,
1397, Bagot,
Ville de La Baie.
Le 16 décembre.

SAVOIR DIRE

Note pour

En français, on distingue entre la note de service et la note ordinaire, envoyée d'un service à l'autre, mais d'égal à égal. On trouve aussi, de plus en plus d'ailleurs, le petit "mémorandum", qui, venu de l'anglais, qui le prit au latin et qui signifie une note administrative, plutôt courte, ou un rappel, d'instructions ou d'information.

Comment commencer la note? Quel en-tête lui donner? Cela est souvent une source d'erreur, parce qu'on imite l'anglais. Réponse un peu bête que je vous donne là, mais qu'il est bon de dire et redire: l'anglicisation consciente ou non est la source de tous nos maux. L'anglais commençant sa note (ou memo) par: NOTE TO Mr. So-and-so From Mr. So-and-so, le soi-disant traducteur, depuis longtemps, a fidèlement recopié, déguisant sous des mots français la manière anglaise: Note A M. Untel De M. Untel. Je parle d'un traducteur à l'ancienne mode. De plus en plus, nos traducteurs savent qu'on dit en français: NOTE POUR M. Untel. L'auteur de la note la signant, pas besoin d'ajouter De M. Untel. Quant à A et DE, ce sont des anglicismes, qu'il faut absolument éviter. Ce n'est pas français, un point c'est tout. Et puis qu'on dit que le français est la langue officielle...

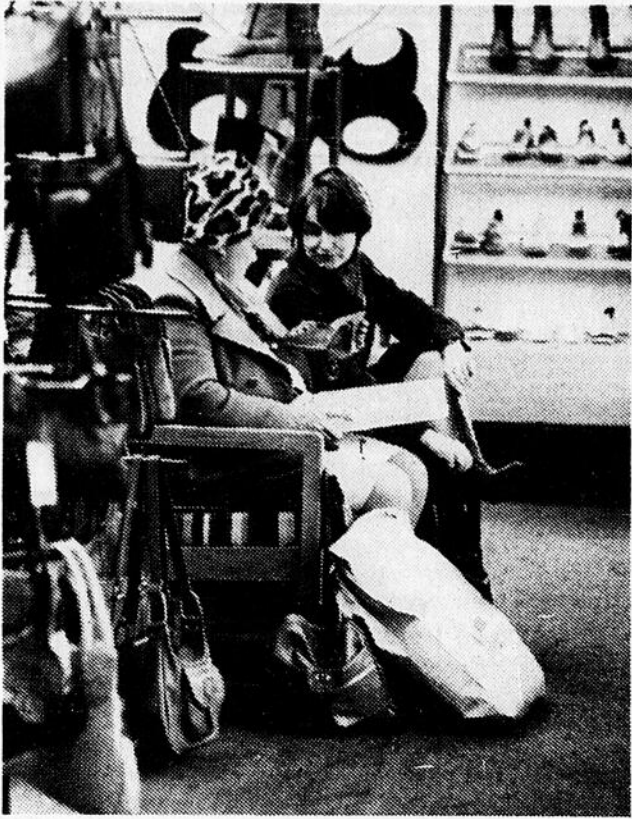
LOUIS-PAUL BEGUIN

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Le journal se réserve toutefois le droit du choix des lettres à publier une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.



CADEAUX UTILES — Pour la grande majorité, les cadeaux auront cette année un aspect utilitaire. Ce qu'on achète en temps normal pour des besoins urgents, peut être acheté maintenant à la place de cadeaux plus luxueux. L'inflation qui en est la cause ne réussit pas toutefois à décourager les gens durant la période des Fêtes.

**Le cas Claude Tremblay
entendu à huis clos**

par Guy Bergeron

ROBERVAL — Le juge Louis-René Lagacé, de la Cour criminelle, a entendu, hier, au Palais de justice de Roberval, l'enquête préliminaire du gérant municipal de Dolbeau, M. Claude Tremblay, à qui le ministre public reproche d'avoir volé, en septembre 1975, des fusils et un boyau pour peinturer d'une valeur de \$212.86.

Egalement, on l'accuse d'avoir frustré la municipalité de Dolbeau de ce même montant.

Toutefois, hier matin, les procureurs de M. Claude Tremblay se sont prévalus des dispositions de la loi réclamant la non-publication des témoignages entendus.

Cependant, nous savons qu'hier soir le juge a pris en délibéré la preuve, et qu'il devrait rendre sa décision aujourd'hui, à savoir si Claude Tremblay sera cité à son examen volontaire.

**Enquête sur la
mort de Lily Breton**

JONQUIERE — Ghislain Gaudet, un individu de Jonquière, témoignera-t-il à la fin de janvier en rapport avec le meurtre de Mlle Lily Breton, âgée de 18 ans, dont le cadavre a été retrouvé il y a quelques semaines par la Sûreté du Québec. C'est la question qu'on peut se poser à la suite de l'ouverture hier, à huis clos, de l'enquête du coroner devant le Dr L.-A. Laliberté.

En effet, vers 4h00, hier après-midi, quatre témoins ont été entendus à huis clos. Le coroner s'est prévalu de l'article 10 de la loi des coroners pour décréter le huis clos dans l'intérêt supérieur de la justice.

Selon les renseignements obtenus, deux individus récidivistes de Jonquière ont témoigné et auraient impliqué une personne en rapport avec le meurtre de Lily Breton.

D'ailleurs dans un communiqué laconique, en fin de soirée, donné par l'agent de relations publiques, M. Jean Simard, ce dernier informait la presse que l'enquête du coroner s'était tenue. Elle a été ajournée à la fin de janvier.

Seul l'intérêt supérieur de la justice, à la demande du coroner nous empêche de dévoiler le contenu des témoignages.

Toutefois, il est fort probable que Ghislain Gaudet sera appelé à témoigner à la fin de janvier.

D'ailleurs, l'enquête policière dans cette affaire, est loin d'être terminée.

On se rappellera que Mlle Breton était disparue depuis le mois de juin 1976, de sa demeure, et que selon les témoignages rendus, sa mort remonterait au mois de juillet.

Toutefois, aucun motif n'a été donné concernant sa mort à moins, bien entendu, qu'elle soit devenue un témoin gênant pour des personnes.

AU PALAIS DE JUSTICE

**22 mois pour 12
cas de fraude**

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — Daniel McGrath, de Jonquière, a écopé de 22 mois de prison, hier, au Palais de justice de Chicoutimi, pour une série de 12 accusations où il a enregistré un plaidoyer de culpabilité, devant le juge Lucien Larouche, de la Cour des sessions de la paix.

McGrath a plaidé coupable aux accusations d'avoir obtenu sous de faux prétextes des marchandises pour une valeur de \$172.80 au magasin Lessard, en bas de la côte, à Chicoutimi et d'avoir fait un chèque sans provision pour ce montant; d'avoir fait faux prétexte obtenu par fraude des sommes de \$163 à la BCN, à Arvida; de \$158 à la Banque Royale, à Arvida; de \$163, à la Banque Impériale de Commerce, à Arvida; et deux montants de \$163 à la Caisse populaire d'Arvida.

De plus, il a enregistré des plaidoyers de culpabilité aux accusations d'avoir complété pour commettre un vol qualifié; pour port de déguisement dans le but de commettre ledit vol; d'avoir eu en sa possession une imitation d'arme dans le but de commettre ce vol et de tentative de vol au Lave-auto Nelson, de Jonquière.

Trois mois

Par ailleurs, un dénommé Louis Fillion a écopé de trois mois de prison pour vol par effraction à la résidence de M. Jean-Paul Gaudreault, à Chicoutimi, vol qui lui a rapporté \$1,400 en argent et en marchandises.

Fillion a aussi plaidé coupable à une tentative de vol au magasin Trans-Canada Shoes.

SUGGESTIONS DE CADEAUX

jeudi et vendredi 22 et 23 décembre

**BOITE
DE CHOCOLATS**
assortie de 900 gr. de marque Ele-
gant.
Régulier: \$3.99
SPECIAL:
\$2.47

**Jarre
décorative**
de poudre et sel de bain.
Régulier: \$3.57
SPECIAL:
\$2.47

**Assortiment
de savons**
dans les boîtes cadeaux de
marque Bronnley.
40%
D'ESCOMPTE

**CB
40 canaux**
de Coleco.
REGULIER: \$19.99
SPECIAL:
\$10.00

**Jeu de
société**
"coup de dés" de Parker.
REGULIER: \$6.99
SPECIAL:
\$4.99

**Ensemble de 7 pièces
de service
de table**
en verre
REGULIER: \$4.99
SPECIAL:
\$3.47

**Un assortiment
de cadeau**
de produits Old Spice.
**REDUIT DE
25%**

Poste fixe
émetteur-récepteur de Co-
leco à 40 canaux.
REGULIER: \$39.99
SPECIAL:
\$29.97

**Jeu de
société**
"obsession".
REGULIER: \$8.99
SPECIAL:
\$6.99

**Ensemble de
3 plats**
avec couvercles
Corning Ware
REGULIER: \$24.99
SPECIAL:
\$14.97

**Montre
Timex**
pour dame.
REGULIER: \$26.95
SPECIAL:
\$15.97

**Radio
portatif**
AM-FM à batterie et électri-
que.
REGULIER: \$39.99
SPECIAL:
\$29.97

**Poupée
"Cher"**
avec cheveux qui allongent.
12" de haut.
REGULIER: \$10.99
SPECIAL:
\$6.99

**Ensemble-cadeau
de
tourne-vis**
de meches ou de ciseaux à
bois à
\$3.97

**Sceau
à glace**
REGULIER: \$9.99
SPECIAL:
\$7.00

**Jeu pour
téléviseur**
Telstar de Coleco. 4 jeux.
REGULIER: \$39.99
SPECIAL:
\$27.97

**Set de
punch**
18 pièces de couleur or.
REGULIER: \$8.97
SPECIAL:
\$5.97

**Stereo
Riggewood:**
table tournante, amplifica-
teur, radio AM-FM, haut-
parleur.
REGULIER: \$499.00
SPECIAL:
\$297

Zellers

Place du Saguenay
boul. Talbot, Chicoutimi



FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



SYSTEME METRIQUE

Le ministère des Transports du Québec rappelle l'entrée en vigueur, depuis le 16 décembre dernier, de la loi modifiant le Code de la route et autorisant la conversion au système métrique des limites de vitesse sur les routes du Québec. En vertu de ces modifications, la vitesse maximale permise sur les autoroutes est de 100 km/h et le minimum est de 60 km/h. En dehors des agglomérations, nul ne peut circuler à une vitesse excédant 90 km/h sur les routes numérotées dont la chaussée est en asphalte ou en béton de ciment. Sur les routes secondaires, même à revêtement bitumineux, la vitesse ne doit pas être supérieure à 80 km/h à l'extérieur des municipalités. La vitesse maximale est fixée à 70 km/h sur les chemins de gravier et à 60 km/h sur les chemins de terre en dehors des localités. Enfin, nul ne peut circuler à plus de 50 km/h dans les zones scolaires et sur le réseau municipal. Même si le remplacement des 33.000 panneaux d'indication de vitesse à travers le Québec s'étendra sur une période de six semaines environ, les automobilistes sont tenus de se conformer dès maintenant aux prescriptions de la loi.

TARIFS D'ELECTRICITE

Comme pour les abonnés du réseau de l'Hydro-Québec, les tarifs d'électricité augmenteront à compter du premier janvier pour les abonnés du réseau municipal d'Alma. Et, les autorités municipales sont fières de dire que l'augmentation n'est que de 14%, même si le prix de gros payé à l'Hydro-Québec par la ville a été augmenté de 33%. Evidemment, cette différence fait baisser le profit net enregistré par Alma, qui sera tout de même de plus de \$700.000 en 1978, ce qui représente près de \$0.40 de taxe foncière qu'il faudrait ajouter à la taxe actuelle de \$1.22 si le réseau de distribution d'électricité n'existait pas. Le pourcentage de profit par rapport au chiffre d'affaires sera de 28,7% en 1978, à comparer à 36% en 1977, une entreprise on ne peut plus rentable.

AUJOURD'HUI

Il y a aujourd'hui 170 ans, en 1807, le président américain Thomas Jefferson persuadait le Congrès d'adopter une loi qui interdisait tout commerce avec l'étranger. La France et l'Angleterre étaient en guerre et paralysaient ainsi le commerce maritime. Jefferson croyait que sa décision les inciterait à lever le blocus que les deux pays s'étaient mutuellement imposés. Il se trompait et dut rappeler la loi en 1809.

- Principaux anniversaires historiques:
- 1975 — Un commando palestinien, qui assiégeait le siège de l'OPEP depuis 20 heures à Vienne, s'envole avec des otages à bord d'un avion mis à sa disposition par le gouvernement autrichien et entreprend un vol qui le conduira dans plusieurs capitales du Proche-Orient.
 - 1974 — Un avion des lignes intérieures s'écrase au Venezuela: 77 morts.
 - 1972 — Les autorités américaines annoncent la perte de dix bombardiers B-52 au cours des jours précédents, lors de bombardements sur le Nord-Vietnam.
 - 1971 — Kurt Waldheim est installé dans ses fonctions de secrétaire général de l'ONU.
 - 1969 — Les Nord-Coréens libèrent les marins du bateau-espion américain "Pueblo", 11 mois après leur capture.
 - 1963 — Le paquebot grec "Laconia" prend feu et sombre dans l'Atlantique Nord: 150 morts.
 - 1958 — La France et l'Égypte signent un accord commercial.
 - 1956 — Les dernières forces franco-anglaises quittent Port-Saïd.
 - 1947 — Promulgation d'une nouvelle constitution en Italie.
 - 1943 — Au Caire, Roosevelt, Churchill et Tchang Kai-ckek se mettent d'accord sur la stratégie pour battre le Japon.
 - 1905 — Soulèvement de travailleurs à Moscou.
 - 1894 — Le capitaine Dreyfus est déclaré coupable de trahison par un tribunal militaire français, qui l'envoie au bagne de l'île du Diable, en Guyane.
 - 69 — Assassinat de l'empereur romain Vitellius. Ils sont nés un 22 décembre: Jean Racine, auteur dramatique français (1639-1699); le chef d'orchestre Andrew Kostalanetz (1901); Mme Lyndon Johnson, veuve de l'ancien président américain (1912).

EVALUATION FONCIERE

La construction se porte bien à Alma et la valeur des propriétés continue de monter. A preuve, cette augmentation substantielle de l'évaluation globale, passée de \$173 millions à \$189 millions de 1977 à 1978. Cela permet évidemment à la municipalité d'imposer une augmentation de taxe moins élevée et d'obtenir tout de même une bonne augmentation de revenus. Pour les municipalités rurales du comté de Lac-Saint-Jean, comprises dans le Conseil de comté de Lac-Saint-Jean-Est, l'évaluation est passée de \$43,9 millions à \$49,2 millions. Et enfin, pour ceux que les calculs intéressent, chaque cent de taxe foncière à Alma rapporte au trésor public environ \$19.000. Quant au nombre de logements, il s'élève à 7.000, ce qui permet de calculer par exemple combien va rapporter l'augmentation de \$15 par logement par année imposée pour l'abonnement au réseau d'aqueduc.

LUMIERE ROUGE OU JAUNE

La dette obligataire d'Alma coûtera, en 1978, 28,8% des dépenses globales prévues au budget, soit \$2,3 millions. En 1977, on aura financé à long terme des emprunts qui nécessiteront en 1978 environ \$325.000 de plus que pendant l'année qui prend fin. La lumière rouge s'allume quand 30% du budget est affecté à la dette. Mais, au conseil, on s'en inquiète assez peu, fort qu'on est de la performance municipale vue sous un autre angle. Selon cette autre philosophie, la lumière rouge gouvernementale s'allume quand la dette globale représente 15% ou plus de l'évaluation totale. La dette d'Alma est de \$17 millions environ, soit 9% de l'évaluation.

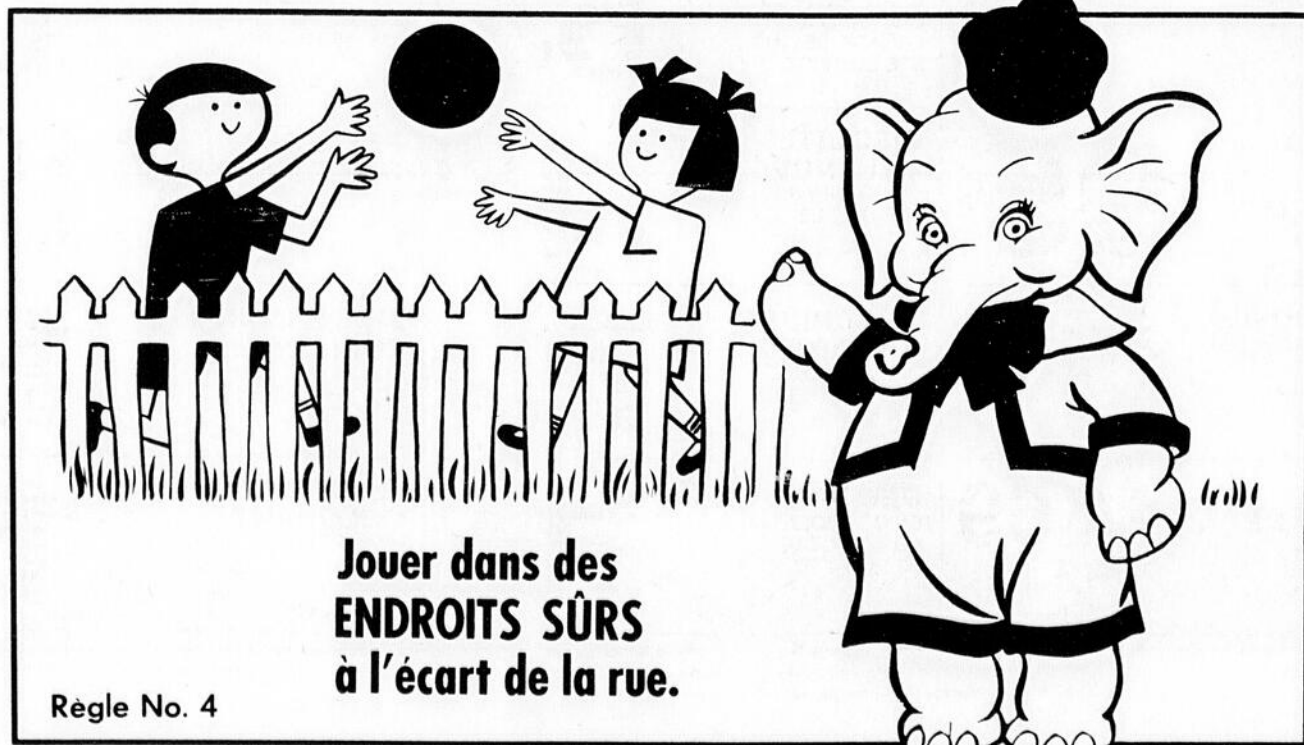


ELECTION AU CONSEIL DE GESTION

Dernièrement, le président du collège, Me Jacques Rivierin, faisait connaître aux membres du conseil de gestion du Collège de Chicoutimi son intention de ne pas accepter de renouvellement de mandat à la présidence, même s'il désire terminer son mandat comme représentant socio-économique. Ainsi, lors de la dernière assemblée régulière des membres, Mme Jeanne Blackburn et M. Gilles Lalonde ont été élus respectivement à la présidence et à la vice-présidence. Avantagés par leur mandat dans la région, les deux nouveaux titulaires occupent les fonctions de secrétaire régional de Radio-Québec et de directeur du service de courtage immobilier au Trust Général du Canada.

AU PARLEMENT, ON CHANTAIT

Les députés ont chanté des chants de Noël en se rendant des Communes au Sénat où les amendements à la loi électorale ont reçu, mardi, la proclamation royale. Ces amendements, qui limitent les montants que les partis politiques et les candidats peuvent dépenser aux élections fédérales, ont été votés la semaine dernière en troisième lecture. D'habitude, les changements à la loi électorale entrent en vigueur une soixantaine de jours après leur proclamation. C'était le dernier jour où les députés devaient siéger avant les vacances de Noël qui se terminent pour eux le 23 janvier.



SECURITE D'ABORD

Nous vous présentons aujourd'hui le quatrième conseil de sécurité de l'éléphant Elmer, la mascotte de tous les enfants prudents. Elmer raconte, après avoir parlé de traverser la rue, de ne pas se tenir entre des voitures stationnées, et avoir



REMISE DE TROPHEE A LA "634"

Dernièrement, le colonel Pike de la base de Bagotville était à Jonquière pour remettre le "trophée Bagotville" au cadet-commandant des sections de précision de l'Escadrille 634 de Jonquière, M. André Morasse. Ce trophée a été remis à la meilleure escadrille de "précision" de la région pour l'année 1976-77. Étaient présents à cette cérémonie, le commandant de l'escadrille, le major Roger Perron, et le maire de Jonquière, M. Francis Dufour.

JOUR NATIONAL DU TANGO

Le 11 décembre sera désormais en Argentine le jour national du tango, indique un décret signé par le président de la république, le général Jorge Rafaël Videla. La date choisie, le 11 décembre, est celle des anniversaires de Carlos Gardel et de Julio de Caro, parmi les derniers survivants de l'époque du roi du tango. C'est à la demande du secrétariat d'État à la Culture qu'a été créé officiellement ce jour du tango.

DETECTEUR DE RADAR

Une nouvelle loi sanctionnée en Ontario rend passibles d'amendes de \$50 à \$500 les automobilistes portant un détecteur de radar. En vertu de la loi, tout policier peut fouiller un véhicule sans mandat de perquisition, s'il possède un doute raisonnable sur la présence du dispositif.

LES CADAVRES NE MOURRONT PLUS

Dix-neuf cadavres ont été utilisés de 1975 à 1977 pour effectuer des essais d'accidents de la route pour la mise au point des sacs gonflables aux États-Unis. Les cadavres avaient été donnés volontairement par les familles à la Faculté de médecine de New York, située à Buffalo. A titre provisoire, ces cadavres ne seront toutefois plus utilisés, selon un porte-parole du département des transports. Ce dernier va réexaminer les procédures concernant l'utilisation des cadavres par suite de l'intervention de M. John Ross, membre de la Chambre des représentants. Les cadavres ont servi à tester les sacs gonflables destinés à remplacer les ceintures de sécurité. Ils étaient placés dans les voitures entrant en collision avec des murs. On estime que leurs réactions étaient plus probantes que celles de mannequins.

CADEAU DE NOEL?

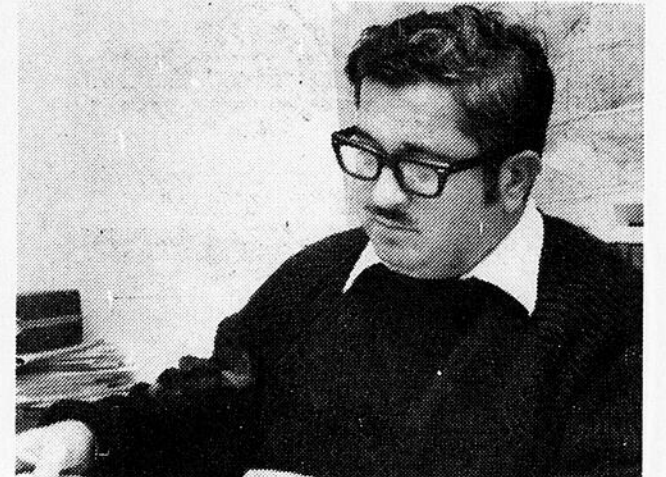
Qu'est-ce qui a trois étages, une plateforme pour hélicoptère, une salle d'opération, une piscine, un sauna, un salon de coiffure, un gymnase, qui coûte douze millions de dollars et qui flotte? Il faut chercher la réponse dans un chantier naval de Hollande: il s'agit du dernier yacht du roi Khaled d'Arabie séoudite. Le yacht mesure 70 mètres de longueur, et selon l'habitude des rois du pétrole, de nombreux aménagements et appareils sont placés or. Un décorateur français de renom a été mis à contribution. Les aménagements comprennent quatre suites royales avec chambres, salles de bains et salons séparés, et six chambres pour deux personnes, réservées aux hôtes d'un rang social moins élevé. Les constructeurs achèvent les travaux et dans une quinzaine de jours il rejoindra Rotterdam, puis Ijmuiden, près d'Amsterdam, pour une inspection finale.

JOURNAUX MORTELS

Miss Eleanor Barry, ancienne actrice de théâtre, est décédée écrasée sous une pile de coupures de journaux, vieux papiers et livres, dimanche chez elle. Agée de soixante-dix ans elle vivait avec sa soeur dans un appartement de New York rempli jusqu'au plafond de livres, sacs à papier et vieux documents.

NUS SOUS VERRE BLINDE

Des photographies de nus féminins à l'exposition photographique "Vénus 77" de Cracovie sont exposées sous verre blindé pour éviter qu'on ne les vole. Au cours des cinq dernières années, 250 photos ont été volées durant cette exposition annuelle. En 1975, une militante du MLF de Cracovie avait lancé de l'acide sur certaines photos, expliquant ensuite à la police qu'elle avait voulu protester par ce geste contre l'exploitation de la femme à des fins prétendument artistiques.



THESE DE DOCTORAT

Le professeur Sergieh Moussaly, du département des sciences économiques et administratives de l'Université du Québec à Chicoutimi, vient de publier sa thèse de doctorat sur les contraintes au développement du Moyen-Nord. Cette thèse traite en particulier des différents aspects de la problématique des ressources au Québec et de l'ouverture possible de la frontière "Moyen-Nord" comme secteur transitif au devenir québécois. Les gens intéressés à se procurer une copie de cette thèse doivent s'adresser au département des sciences économiques et administratives de l'UQAC, à Mme Ginette B.-Gravel, à 545-5511, poste 5636.



PLUS QU'UN SOUVENIR

De nombreux citoyens du quartier d'Arvida à Jonquière ont maintenant trouvé un bon moyen de faire revivre le nom de leur ancienne ville, dont ils pourront ainsi conserver plus qu'un souvenir... avec l'achat d'une plaque sur laquelle ils font inscrire le nom d'Arvida.

RAPPORT DE POLICE

Chaque mois, la Sûreté municipale d'Alma fait le rapport public de ses principales activités. En novembre, 12.758 milles parcourus en patrouille; 906 enquêtes; 97 accidents, dont 10 délits de fuite; 18 blessés en auto, et 2 piétons; 819 billets d'infraction; et deux appels d'incendie, dont un important.

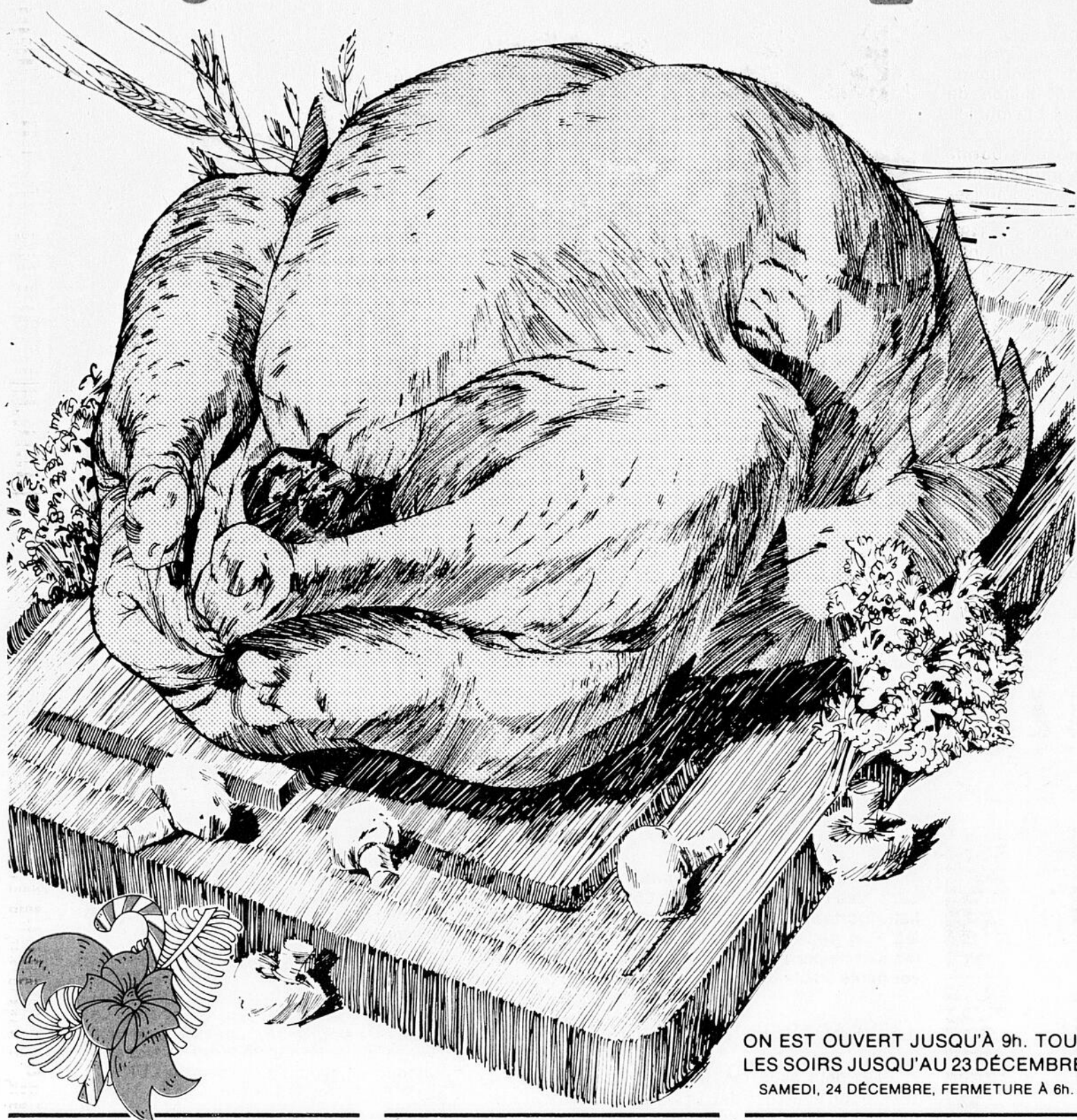
VOS DROITS

La carte de crédit

Saviez-vous que...
 ... La carte de crédit est un visage à deux faces.
 Si le consommateur paie son compte en entier avant trente jours, il ne lui en coûte rien. Si le consommateur ne paie pas son compte en entier, le solde à payer lui coûte de 18 à 21% d'intérêt annuel.
 Seulement 30% des utilisateurs de la carte de crédit paient la totalité de leurs comptes mensuellement.
 Qui paie pour l'argent qui est ainsi prêté gratuitement, sinon les 70% de ceux qui utilisent le crédit attaché à leur carte.
 L'utilisation abusive de la carte de crédit peut conduire rapidement et facilement à l'endettement.
 De plus, l'introduction de la carte de crédit dans le commerce fait augmenter les prix jusqu'à concurrence de 5%. Ce pourcentage représente les frais qu'une société émettrice de cartes de crédit charge aux commerçants pour le maintien de son service.
 Tous les consommateurs paient la note!
 Le gros bon sens...
 — c'est de payer comptant;
 — de ne s'engager dans une dépense que si on a les moyens de payer ses comptes dans les délais requis;
 — de ne pas oublier que les taux les plus favorables sont offerts par les banques et les caisses populaires.
 Vous pouvez obtenir gratuitement le dépliant intitulé: "Le gros bon sens", en écrivant au:
**Service de l'information,
 Office de protection du consommateur,
 800, Place d'Youville,
 Québec.**

(En collaboration avec la Commission des services juridiques)

Joyeux bas prix de Noël!



JEUNES DINDES

SURGELÉES
CANADA
CATÉGORIE "A"
DIFFÉRENTS POIDS
LA LB

79¢

BUTTERBALL
BADIGEONNÉES
SURGELÉES, SWIFT
PREMIUM, CANADA
CATÉGORIE "A"
DIFFÉRENTS POIDS
LA LB

99¢

JARRETS
DE PORC
PRODUIT DÉCONGELÉ
LA LB

43¢

PORC HACHÉ
PRODUIT DÉCONGELÉ
LA LB

87¢

VEAU HACHÉ
PRODUIT DÉCONGELÉ
LA LB

87¢

TOURTIÈRE
SURGELÉE
STEINBERG
16 OZ

88¢

JAMBON MIGNON
DÉOSSÉ, STEINBERG
LA LB

\$2.28

ORANGES
SUNKIST
DE LA CALIFORNIE
VARIÉTÉ NAVEL
GROSSEUR 113
LA DOUZ.

\$1.09

GROSSEUR 88 A \$1.69 DZ

RAISINS
ROUGE EMPEREUR
DE LA CALIFORNIE
LA LB

.69

CÉLERI PASCAL
DES ÉTATS-UNIS, GROSSEUR 24
CANADA NO 1
LE PIED

.59

ON EST OUVERT JUSQU'À 9h. TOUS
LES SOIRS JUSQU'AU 23 DÉCEMBRE.
SAMEDI, 24 DÉCEMBRE, FERMETURE À 6h.

MACÉDOINE
SURGELÉE, STEINBERG
POT DE 2 LB

90¢

MÉLANGES
À COCKTAIL
GUESTIME
POT DE 6 OZ

\$1.09

OIGNONS
SUCRÉS
CORONATION
POT DE 12 OZ LIQ.

87¢

CANNES
EN BOMBON
ALLAN
POT DE 12 (11 OZ)

\$1.29

LASAGNE
SURGELÉE
PIAZZA TOMASSO
POT DE 12 OZ

\$1.43

TARTES
À LA CRÈME
SURGELÉES
FARM HOUSE
POT DE 12 OZ

79¢

BETTERAVES
MARINÉES
EN TRANCHES
ORCHARD KING
POT DE 24 OZ LIQ.

55¢

CHOCOLAT
MOIRS
"POT OF GOLD"
454g

\$3.29

MOULES
À TARTES
PROFONDS, SURGELÉS
GAINSBOROUGH
POT DE 340 g

98¢

L'EXTRA
CAMEMBERT
DE FRANCE
POT DE 8 OZ

\$1.99

OLIVES
ET GHERKINS
CORONATION
POT JUMELÉ DE 2 POTS
DE 15 OZ

\$1.97

NETTOYANT
LIQUIDE
PINE SOL
BOUT. DE 28 OZ LIQ.

\$1.64

FRAISES
EN TRANCHES
SURGELÉES, STEINBERG
POT DE 15 OZ

89¢

FROMAGE
ANFROM
DE FRANCE
POT DE 12 OZ

\$1.99

SAUCISSES
COCKTAIL
PLUMROSE
BTE DE 8 OZ

\$1.89

NETTOYANT
LYSOL
POUR CUVETTE
DE CABINET
BOUT. DE 24 OZ LIQ.

\$1.09

BOULANGERIE

TOUS NOS PRODUITS DE
BOULANGERIE SONT FAITS
DE PUR GRAS VÉGÉTAL

BÔCHE DE NOËL
STEINBERG

7"-10 OZ **\$1.99** 10"-28 OZ **\$2.89**

OLIVES
MÉLANGÉES
McLARENS
POT DE 15 OZ

\$1.02

JUS DE POMMES
ORCHARD KING
CANADA DE CHOIX
BTE DE 28 OZ LIQ.

67¢

CIRE
À MEUBLE
STEINBERG
BTE DE 14 OZ

\$1.39

OLIVES QUEEN
ESPAGNOLES, GATTUSO
POT DE 20 OZ LIQ.

\$1.36

MACÉDOINE
ORCHARD KING
CANADA DE CHOIX
BTE DE 19 OZ

37¢

SERVIETTES
EN PAPIER
STEINBERG
COULEURS AU CHOIX
POT DE 450

\$1.99

BRIOCHE AUX
FRAMBOISES
SUCRÉES, STEINBERG
POT DE 8

49¢

OLIVES
MANZANILLA
FARCIES, CORONATION
POT DE 20 OZ LIQ.

\$1.53

MORCEAUX
D'ASPERGES
ORCHARD KING
CANADA DE CHOIX
BTE DE 12 OZ

63¢

SERVIETTES
DE TABLE
STEINBERG
BTE DE 12

\$1.05

TARTE
AU MINCEMEAT
STEINBERG, DE 8"
20 OZ

99¢

GHERKINS
SUCRÉS
CORONATION
POT DE 12 OZ LIQ.

95¢

BISCUITS
MÉLANGÉS 100
DE STEINBERG
BTE DE 2 LB

\$1.79

PELLICULE
D'EMBALLAGE
GLAD
BTE DE 200 PI.

\$1.05

BEIGNES
À L'ANCIENNE
STEINBERG
POT DE 6

59¢

CHOW CHOW
DE TOMATES ROUGES
HABITANT
POT DE 24 OZ LIQ.

\$1.19

ARACHIDES
DÉCORTIQUÉES
À PEAU ROUGE
SALÉES, STEINBERG
454 g

79¢

SHAMPOOING
ENCHANTÉ
AU CHOIX
BOUT. DE 1.8 LITRE

\$1.77

PAINS
À SALADE
STEINBERG

POT DE 12 **69**¢

CAFÉ
INSTANTANÉ
STEINBERG
BOCAL DE 10 OZ

\$4.69

DÉCORATIONS
EN CHOCOLAT
AU LAIT COMÉT
POT DE 4 OZ

\$1.29

SHAMPOOING
COLORANT
NICE & EASY
LENS

\$1.87

GÂTEAU
AUX FRUITS
TOUT BEURRE, PETITE FLEUR

1 LB 8 OZ **\$2.99**

Les prix indiqués dans ces pages sont valables, jusqu'à la fermeture des magasins mardi prochain 18 hres. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de ventes aux marchands. Si un article en réclame cette semaine venait à manquer en rayon, demandez un bon de garantie de prix au comptoir d'information.

Oui, Steinberg est de votre côté.

Plus d'un million de joyeuses Québécoises se régalaient des bas prix Steinberg chaque semaine.



QUEBEC EN BREF

CECO prolongée

QUEBEC (PC) — La mandat de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) a été prolongée d'un an.

La décision a été prise mercredi par le cabinet Lévesque suite à la recommandation formulée en ce sens par le ministre de la Justice.

Me Marc-André Bédard a indiqué par ailleurs que des modifications seront apportées au cours de l'année qui vient à la structure et à la procédure de la commission.

Le ministre Bédard a aussi laissé entendre que la CECO pourrait se voir confier, au cours de 1978, un mandat d'un caractère plus permanent.

Bédard analyse l'affaire du CEGEP de Limoilou

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice du Québec, Me Marc-André Bédard, a maintenant entre les mains le rapport de la Sûreté du Québec relativement aux événements survenus au CEGEP Limoilou.

Me Bédard a précisé hier à l'Assemblée nationale que ce rapport faisait actuellement l'objet d'une analyse au niveau du contentieux de son ministère et qu'il sera appelé, très rapidement, à déterminer s'il y a matière à poursuites dans cette affaire désignée "Opération Pif".

Répondant aux questions du député unioniste de Bellechasse, M. Bertrand Goulet, le ministre de la Justice a affirmé d'autre part qu'il n'y a pas de "connexité prouvable" entre ce qui s'est passé au CEGEP Limoilou et la bombe qui a fait explosion sur un réservoir d'huile, quelques jours plus tôt, à Beauport, causant pour quelques milliers de dollars de dommages.

"L'Opération Pif", mise au jour par la suite au CEGEP Limoilou, consistait en des expériences effectuées par des étudiants sur des produits explosifs, ainsi qu'en la fabrication de drogues.

Enquête sur le meurtre de Dionne

SAINT-PHILIPPE-DE-NERI (PC) — La Sûreté du Québec poursuit son enquête pour déterminer les circonstances qui ont entouré la mort de Clément Dionne, 28 ans, dont le cadavre a été découvert, samedi dernier, près d'un dépôt dans cette municipalité du comté de Kamouraska.

L'autopsie pratiquée, mardi, a révélé que le jeune homme avait été abattu de deux coups de feu provenant probablement d'un fusil de chasse de calibre .410.

Un projectile s'est logé dans l'abdomen de la victime et l'autre a été tiré à bout portant à la tête.

Plaintes sur les droits

QUEBEC (PC) — Au cours de ses six premiers mois d'opération la Commission des droits de la personne du Québec a été saisie de 251 plaintes de discrimination et 151 d'entre elles ont fait l'objet d'une enquête.

Dans son premier rapport annuel couvrant la période du 28 juin au 31 décembre 1976, la commission relève que 50 pour cent de ces enquêtes ont été menées à la suite de plaintes émanant du milieu du travail.

Aucun cas n'a été porté devant les tribunaux au cours de cette période et qu'un règlement de bonne foi est intervenu dans plus de 90 pour cent des cas, précise le rapport.

Les motifs de discrimination évoqués sont d'ordre sexuel (30 pour cent), racial ou ethnique (20 pour cent), politique (13 pour cent), social (10 pour cent) et autres (27 pour cent).

Entente des débardeurs

QUEBEC (PC) — C'est presque unanimement que les 450 débardeurs du port de Québec ont voté hier soir en faveur du protocole d'entente conclu la semaine dernière avec l'Association des employeurs maritimes.

Il s'agit d'un précédent dans l'histoire du port de Québec, puisque ce sera la première fois qu'un accord survient entre les parties avant l'expiration de la convention collective de ce groupe d'employés. La nouvelle entente aura une durée de deux ans.

Les négociations pour le renouvellement des deux dernières conventions collectives des débardeurs avaient été marquées par des grèves qui avaient nécessité des lois d'exception du parlement fédéral.

Morin ne veut pas de politique à l'école

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a servi hier une mise en garde à l'endroit des professeurs ou des commissions scolaires qui seraient tentés de transformer l'école en un champ clos dans lequel les élèves seraient mobilisés en faveur de l'une ou l'autre thèse constitutionnelle.

Il a fait cette déclaration à l'Assemblée nationale par suite d'une question qu'avait soulevée, il y a deux semaines, le chef de l'Opposition, M. Gérard D. Levesque, relativement à certains exercices imposés à des élèves d'une commission scolaire dans le comté de Bonaventure.

Ce travail consistait en une dissertation que devaient faire les étudiants sur le thème suivant: pourquoi je dis oui à l'indépendance du Québec.

Le chef libéral s'était inquiété de ce genre de travail scolaire, craignant que l'on assiste à "un commencement de lavage de cerveau" chez la population estudiantine en prévision du référendum sur l'indépendance du Québec.

Hier, M. Morin, qui s'était enquis de tous les faits entourant cette affaire particulière, a tenu à faire le point et à émettre certains principes fondamentaux sur le rôle de l'école dans tout le débat constitutionnel déjà amorcé au Québec et au Canada.

Reconnaissant qu'il serait plus difficile d'empêcher toutes discussions à ce sujet au niveau secondaire, second cycle, puisque les étudiants auront alors droit de vote lors du référendum, le ministre a toutefois été plus sévère à l'endroit des enseignants au niveau primaire.

"Il serait peu réaliste de penser qu'aucune tentative ne sera faite d'influencer le débat constitutionnel, particulièrement au niveau secondaire, puisque certains élèves qui s'y trouvent seront bientôt en âge de voter, a expliqué le ministre.

L'école est fortement impliquée dans la société et les mouvements qui précèdent les parents se repercutent inévitablement chez leurs enfants.

D'un autre côté, il me paraît nocif et inacceptable sur le plan pédagogique que l'école devienne un champ clos dans lequel les élèves seraient mobilisés en faveur de l'une ou l'autre thèse.

Cela est particulièrement vrai de l'école primaire où les esprits sont à acquérir les instruments fondamentaux du raisonnement et de l'expression", a poursuivi M. Morin.

Le ministre a alors rappelé à tous les responsables de l'éducation que l'école primaire est avant tout au service de l'enfant et ne doit pas être mise à contribution par les adultes dans leurs débats politiques.

"Il est possible de répondre aux questions des élèves d'une manière qui ne tend pas à forcer leur allégeance ou à les soumettre à la propagande, celle-ci dut-elle prendre la forme de jeux", a dit M. Morin en faisant allusion au jeu "O Canada" que certains groupes ont tenté de faire distribuer dans les écoles le printemps dernier. Le ministre de l'Éducation en avait alors interdit la distribution.

Ayant exposé les grandes lignes de conduite qu'entend adopter le ministre de l'Éducation dans toute cette affaire, M. Morin a indiqué que, si la chose devenait nécessaire, il écrirait aux commissions scolaires pour leur rappeler ces quelques principes fondamentaux.

La prise de position du ministre de l'Éducation a satisfait et apaisé les inquiétudes du chef de l'Opposition.

SAQ

Bédard disculpe Raymond Garneau

QUEBEC (PC) — L'ancien ministre libéral des Finances et député de Jean-Talon, M. Raymond Garneau, n'a pas commis d'infractions criminelles en rapport avec certaines pratiques répréhensibles qui se seraient déroulées à la Société des alcools du Québec depuis quelques années.

C'est avec un grand soulagement que M. Garneau, un candidat voué à la direction du Parti libéral, a entendu le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, faire une mise au point dans ce sens hier à l'Assemblée nationale.

Le ministre n'a pas nommé en particulier le député de Jean-Talon mais il a précisé que, selon ce que révèle l'enquête policière jusqu'à ce jour dans toute cette affaire, il n'existe actuellement aucun motif raisonnable ni probable de croire que quelconque des membres de l'Assemblée nationale ait pu être partie à la commission d'une infraction criminelle.

Quant à l'ensemble de l'enquête sur la Société des alcools, les officiers de la Sûreté du Québec ont assuré qu'elle se terminerait vers la fin de février 1978.

M. Garneau s'est immédiatement levé pour exprimer sa satisfaction et remercier le ministre de la Justice et le premier ministre "d'avoir fait diligence tels qu'ils s'étaient engagés à la faire".

Depuis quelques années, le nom de Raymond Garneau revenait de temps en temps quand il était question de présumés scandales à la SAQ, surtout parce que M. Garneau occupait le poste de ministre des Finances, donc responsable de la SAQ.

Las de faire constamment l'objet d'insinuations qu'il jugeait malveillantes et portant atteinte à sa réputation et son intégrité, surtout en cette période de pré-campagne à la direction de son parti, le député de Jean-Talon avait instamment prié le ministre de la Justice de tirer au clair une fois pour toutes cette affaire, il y a environ deux semaines.

M. Garneau s'en était également pris aux médias d'informations qui rapportaient "ces ragots" sans prendre la peine d'en vérifier le bien-fondé et de faire des manchettes à sensation.

La mise au point du ministre de la Justice lave ainsi de tout soupçon le député libéral de Jean-Talon, dans toute cette affaire des pots-de-vin à la SAQ et d'autres pratiques irrégulières.



DE L'AIDE POUR SORTIR — Hidla reçoit de l'aide de dirigeants d'une maison de santé où elle habite à Chambly, près de Montréal, après qu'elle et 70 autres résidents eurent reçu des avis d'éviction. Seulement trois résidents ont été déplacés, cependant, avant que la décision d'évacuer les vieilles personnes ne soit renversée, du moins temporairement. (Téléphoto PC)

Une injonction interrompt l'évacuation des vieillards

MONTREAL (PC) — La propriétaire du foyer pour personnes âgées Cambridge House, à Chambly, Mme Mary Grant, a déposé hier une requête en injonction devant la Cour supérieure du Québec, ce qui a interrompu l'évacuation des 67 pensionnaires.

Ce n'est qu'aujourd'hui que le juge Denis Lévesque entendra la requête qui est dirigée contre le sous-ministre des Affaires sociales, M. Jacques Brunet.

Le tribunal s'est dit d'avis que le haut fonctionnaire devait être présent en cour ou s'y faire

représenter directement, en raison des allégations de la requérante. Cette dernière conteste le droit des autorités de procéder à la relocalisation des patients "par temps inclement et à quelques jours de Noël seulement".

Selon Mme Grant, le déménagement de ces personnes âgées est fort dangereux et, de toute façon, plusieurs d'entre elles opposent de la résistance à un tel déplacement.

Comme pour donner raison à la requérante, il est arrivé qu'une nonagénaire décède hier pendant

que l'on s'affairait, dans le vaste foyer, aux premiers préparatifs du déménagement massif. Cette femme de 90 ans n'était pas dans le meilleur état de santé.

Devant la cour, Mme Grant a soutenu que son établissement a toujours été bien tenu et qu'elle a un droit clair à continuer de l'exploiter.

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, attend comme il se doit le verdict du juge Lévesque avant de faire quelque commentaire que ce soit sur cette affaire.

AVIS AU PUBLIC

CHAMBRE DES COMMUNES COMITE PERMANENT DES RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

LA GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES DU CANADA

La Chambre des communes a renvoyé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics le document intitulé "La gestion des déchets nucléaires du Canada". (Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1977 - No. de cat.: M23-12/77-6 ISBN: 0-662-01167-8)

Les organismes, associations et particuliers qui désirent présenter un mémoire, spécifiquement sur le sujet de la disposition des déchets des matières radioactives qui émanent des centrales nucléaires, devraient la faire parvenir par la poste au plus tard le 20 janvier 1978, à l'adresse suivante:

Greffier du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, Chambre des communes, Ottawa, Ontario. K1A 0A7

Les audiences commenceront au début de février. Tous les mémoires seront étudiés par le Comité et certains témoins seront invités à comparaître.



Fernand E. Leblanc, député Le président du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le Conseil de presse préoccupé

MONTREAL (PC) — Le Conseil de presse du Québec ne cache pas qu'il est très occupé par la situation actuelle de l'information au Québec ou plus d'un million et demi de lecteurs sont privés de trois de leurs plus importantes sources d'information quotidienne en raison de conflits de travail prolongés.

Il s'agit du journal Le Soleil, de Québec, paralysé par une grève des journalistes depuis le 30 août, et des quotidiens La Presse et Montreal-Matin, de Montréal, qui ont cessé leur publication le 6 octobre dernier.

Dans une déclaration concernant la situation actuelle de l'information au Québec, le Conseil de presse, tout en reconnaissant qu'il n'est pas de sa compétence d'intervenir dans les conflits de travail qui perturbent le monde de l'information, pas plus qu'il n'est de son ressort de faire le partage des responsabilités qui opposent les parties en cause, ne cache pas son inquiétude "devant une situation qui s'éternise et qui compromet le droit du public à l'information, ce droit qu'il a précisément pour tâche essentielle d'assurer et de protéger".

FINS DE SEMAINE \$21.95 PAR JOUR

Une spacieuse Chevrolet Nova ou une voiture équivalente. Millage illimité. Autres aubaines disponibles dans la plupart des villes et aéroports canadiens.

TILDEN

Réservations: 549-3888

Ma Bénédiction de Noël et du Nouvel An

Au jour anniversaire de son premier Noël, vous bénissez que Jésus ressuscité ainsi que tous ceux qui vous sont chers! Qu'il vous comble de sa Paix et de son Amour tout au long de cette Nouvelle Année!

L'HORAIRE POUR NOEL ET LE JOUR DE L'AN:

CONFESSIONS
11:30 hres p.m. (avant la Messe de minuit).

MINUIT:
Messe de minuit solennelle.

REVEILLON:
A l'Hôtelierie de l'Ermitage après la messe.

MESSE DU JOUR:
9:30 hres - 11 hres.

ERMITAGE ST-ANTOINE DE LAC BOUCHETTE

Comté de Roberval

Pour informations sur nos messes, commodités et retraites...
Tél.: 348-6534

Au "cœur de la loi"

Dépôt du premier volet d'un Code de protection des consommateurs

par Robert Lefebvre

QUEBEC (PC) — Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Payette, entend doter le Québec, d'ici l'été prochain, d'un véritable Code de protection du consommateur.

Cette nouvelle législation, dont elle a déposé hier le premier volet à l'Assemblée nationale, devrait couvrir, a-t-elle dit, tous les secteurs de la consommation de la façon la plus vigoureuse.

Ce Code de protection du consommateur, appelé à remplacer l'actuelle loi 45, devra être à la fois facile à comprendre, le plus complet possible, respectueux de la liberté et de l'autonomie du consommateur, et bien adapté aux impératifs de

notre société", selon Mme Payette.

Le premier des trois volets, déposé hier sous forme d'avant-projet de loi, traite des ventes au comptant, des contrats, des garanties, du crédit, des comptes en fiducie, des vendeurs itinérants, des pratiques commerciales et de l'Office de la protection du consommateur.

Cette première partie sera traduite en projet de loi dès le début de la prochaine session, a fait savoir le ministre, de même que le second volet qui couvrira notamment la vente et la réparation des automobiles, les escompteurs de taxes, la publicité sympathique et le louage de services.

Enfin, le troisième volet que Mme Payette espère pouvoir présenter au printemps portera sur l'ensemble des transac-

tions immobilières, incluant non seulement les maisons neuves et les terrains, mais également les maisons dites usagées et les maisons mobiles.

"Cœur de la loi"

Le premier volet rendu public hier se caractérise principalement par la rigueur des amendes qui pourront être imposées aux commerçants qui enfreignent la loi et par la variété de recours adaptés à la situation particulière de chaque consommateur qui se croit lésé.

Mme Payette a qualifié de "cœur de la loi" ce chapitre prévoyant toute la gamme possible de recours, allant de l'annulation pure et simple de tout contrat écrit qui n'est pas conforme aux exigences de la loi jusqu'à la suppression

des frais de crédit d'un contrat dans le cas, par exemple, de frais réels dépassant ceux énoncés au contrat.

Au chapitre des peines, le ministre a souligné que les amendes seront augmentées considérablement par rapport à la loi actuelle pour les commerçants qui ne respectent pas les nouvelles dispositions.

L'avant-projet de loi prévoit même la possibilité pour le tribunal d'imposer à un commerçant l'obligation de faire de la publicité réparatrice pour corriger le tort qu'il aurait commis à l'endroit d'un consommateur.

Lignes de force

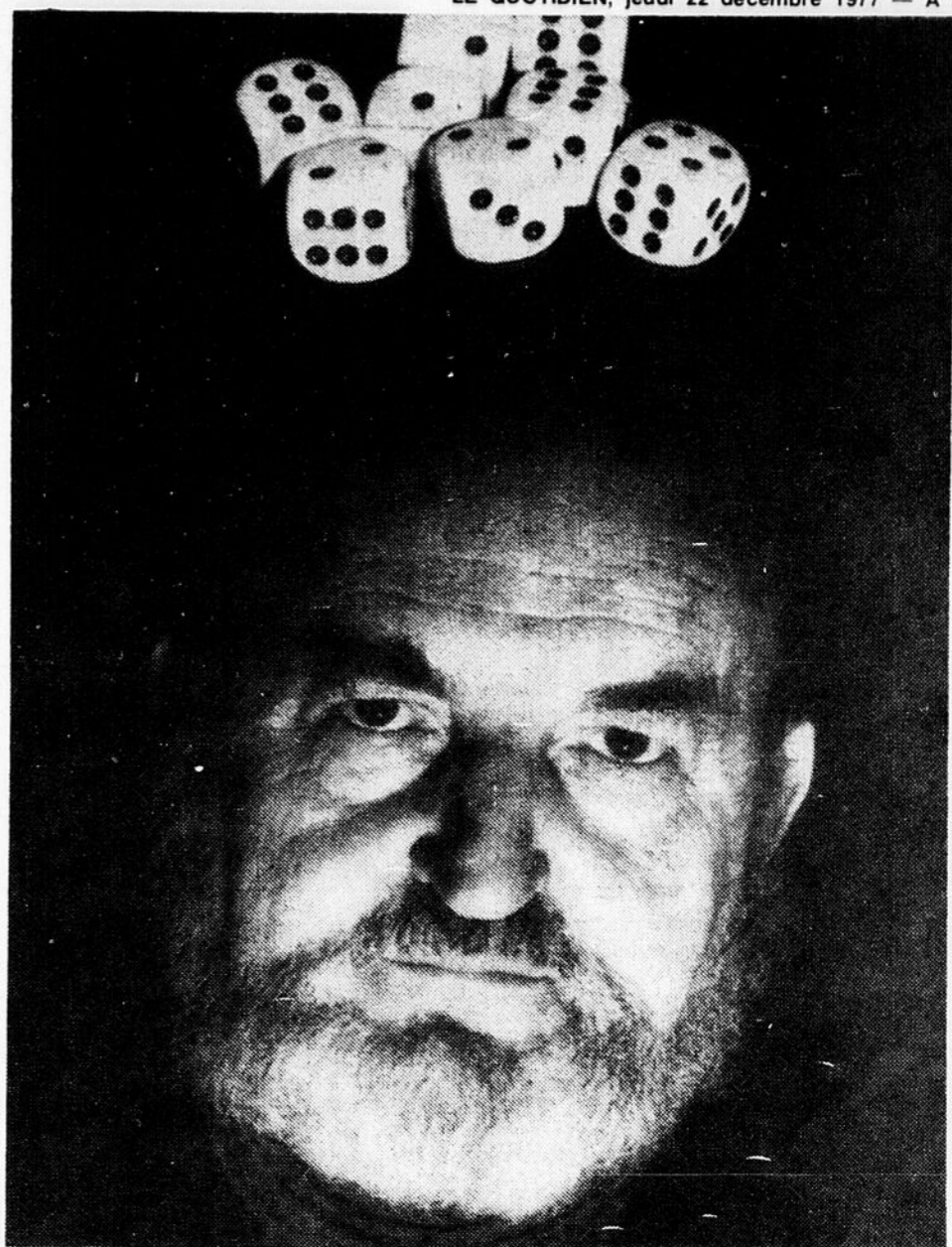
En plus de réglementer toutes les ventes au comptant, autant que les ventes à crédit, l'avant-projet de loi propose des dispositions pour ratio-

naliser l'utilisation de la carte de crédit.

Par ces dispositions, Mme Payette entend mettre fin à "cette situation absurde qui fait qu'actuellement un consommateur est mieux protégé s'il achète à crédit".

Au chapitre de la publicité, le projet de législation contiendra des règlements susceptibles de la rendre "plus véridique". Il abolira la publicité destinée aux enfants tout en permettant une publicité dite éducative.

Enfin, l'avant-projet de loi prévoit la démocratisation de l'Office de la protection du consommateur en le dotant d'un conseil d'administration et de conseils consultatifs régionaux. Il amplifie également le rôle de cet organisme et lui confère des pouvoirs accrus.



TELEKINESIS — Cet arrangement photographique a été fait dans le but d'attirer l'attention des gens qui se soumettent aux tests de télékinésie actuellement en cours au Collège Algonquin. James Rae, ci-haut, est la personne responsable des tests permettant d'évaluer la capacité des personnes qui peuvent exercer une influence sur les objets par le seul pouvoir de leur pensée. (Telephoto PC)

Subvention du MEER

Forges HPC au lieu de la Wayagamack

TROIS-RIVIERES (PC) — Le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, a annoncé hier, que le MEER s'était engagé à verser une subvention de \$2,182,500 pour l'implantation, au Cap-de-la-Madeleine, d'une usine de corps creux en acier forgé. La réalisation de ce projet devrait amener la création de 93 emplois et des investissements de \$6,950,000.

La compagnie, qui sera connue sous le nom de Forges HPC Ltée, utilisera l'usine récemment fermée par la Wayagamack. Elle aura comme actionnaire majoritaire

la Société de forgeage de Rive-de-Gier, une entreprise française spécialisée dans la fabrication de produits métalliques et qui fait partie du Groupement d'intérêt économique Sambre-Loire.

Les autres actionnaires seront la Consolidated Bathurst et la Société de développement industriel du Québec (SDI).

L'annonce de la nouvelle, en fin d'après-midi, à Ottawa, a donné lieu aux coups de coudes traditionnels que s'échangent, depuis un an, les gouvernements de Québec et d'Ottawa. C'est le ministre Jean

Chrétien qui, en sa qualité de ministre responsable de la région, devait annoncer la nouvelle en compagnie de représentants de la Société française.

Pris de cour

Mais en apprenant que le gouvernement québécois se proposait d'annoncer lui-même la nouvelle, aujourd'hui, le ministre Lessard a décidé de la prendre de cour et de faire personnellement l'annonce de la nouvelle implantation en l'absence du ministre des Finances.

Ce projet permettra de fabriquer au Canada,

suivant une technique nouvelle, des cylindres creux à forte résistance et de dimensions variables utilisés pour la fabrication de produits tels que des bouteilles à gaz à haute pression, des vérins, des accumulateurs hydrauliques et autres produits tubulaires à usage industriel.

Le MEER souligne que la perspective de vente à l'étranger avait déterminé en partie le choix de Trois-Rivières comme lieu d'implantation de la nouvelle usine, cette ville était dotée d'un port suffisamment bien équipé.

Mais la fermeture de la Wayagamack est venue

tout changer, lorsque les dirigeants de la Consol se sont rendus en France pour offrir leur usine à la société française en même temps que, leurs capitaux canadiens, ce que cette société recherchait depuis le début.

On avait également pris en considération le taux de chômage qui sévit dans la région de même que le cégep où on forme des techniciens en métallurgie.

Cégep de Sainte-Foy

Le directeur maintient sa position

SAINTE-FOY (PC) — Le conseil d'administration du Cégep de Sainte-Foy, par la voix de son président, M. Gilles Courteau, a réaffirmé hier son entier appui au directeur général de l'institution, M. Ghislain Jobin, dont la démission est réclamée par les étudiants, professeurs et cadres.

Au cours d'une conférence de presse, M. Courteau a affirmé que le conseil d'administration considérait toujours qu'il avait pris la bonne décision, le 12 décembre dernier, en accordant un troisième mandat de trois ans à M. Jobin.

Rappelons que cette décision a été approuvée par un vote serré de huit voix contre sept, les représentants de l'extérieur du collège se prononçant en faveur du renouvellement du mandat et ceux des étudiants, professeurs et cadres contre.

Le président du conseil d'administration a soutenu que le Cégep de Sainte-Foy s'était acquis une réputation enviable au cours des dernières années sous la direction de M. Jobin et que ce dernier restait encore un des meilleurs candidats pour diriger l'institution, dont le budget s'élève à \$12 millions.

Climat

Il a précisé que le conseil d'administration s'était abstenu de tout commentaire jusqu'à maintenant, afin de permettre que la session d'automne se termine dans le calme.

Quant au climat qui règne actuellement au Cégep, M. Courteau l'a décrit comme étant "encore acceptable".

Depuis que les représentants des 347 professeurs

et des 4.000 étudiants ont lancé un mouvement de contestation pour protester contre le renouvellement du mandat de M. Jobin, la semaine dernière les cadres sont interdits de sé-

jour au cégep et ont dû s'installer ailleurs.

Professeurs et étudiants menacent en outre de boycotter la session d'hiver, qui débutera le 23 janvier prochain.

Il livre des cadeaux tellement appréciés.

C'est la façon idéale d'alléger le maillage des fêtes. Une fleuriste FTD peut expédier ces présents inégalables presque partout. C'est si simple avec FTD. Un appel ou une visite et votre fleuriste FTD s'occupe de tout. Éliminez l'emballage, les frais de poste et les problèmes du magasinage.

Offrez le chaleureux FTD Bouquet de Souhaits

Un cadeau tellement apprécié. Offrez ce chaleureux Bouquet de Souhaits de la Saison qui traduit parfaitement l'esprit de Noël. Il est présenté dans un élégant vase en cuivre avec de la verdure et des chandelles rouges.

L'anniversaire Fleuries De Noël FTD

Le Premier Houx Un FTD

MARCHAND FLEURISTE INC.

16, Racine est, Chicoutimi
Tél.: 543-4016

MARCHAND FLEURISTE INC.

222, rue Davis, Arvida
Tél.: 548-4706

VOUS SEUL POUVEZ OFFRIR LE DON DE LA VIE!

DONNEZ DU SANG RÉGULIÈREMENT

Accueil du Québec Quelque 28,280 immigrants

QUEBEC (PC) — Le Québec aura accueilli en 1976 quelque 28,280 immigrants dont 30 pour cent ne connaissent que la seule langue anglaise. C'est ce qu'indiquaient des chiffres fournis dans le rapport du ministère de l'Immigration, rapport qui a été déposé mercredi à l'Assemblée nationale.

Le rapport précise que les nouvelles entrées ont augmenté de quatre pour

cent comparativement à celles de l'année précédente.

Sur le plan linguistique, la langue parlée par les nouveaux arrivants se répartit ainsi: 30 pour cent ne connaissent que la langue française, 29 pour cent que la langue anglaise, 28 pour cent sont allophones et 13 pour cent seulement ont une connaissance d'usage des langues française et anglaise.

Un mot pour vous remercier chaleureusement de votre collaboration au cours de l'année qui se termine et pour vous transmettre nos

Meilleurs Voeux

à l'occasion de

Noël et du Nouvel An

Que la prochaine année soit aussi riche et fructueuse en échanges humains. C'est le vœu que je formule avec la Santé, le Bonheur à chaque jour.

Adrien Gravel

M. ADRIEN GRAVEL
GERANT DES VENTES

J.-C. BRISSON
représentant

M. BOUCHARD
représentant

YVAN THIVIERGE
représentant

C.-M. FORTIN
représentant

ALDEGE COTE
représentant

POUR UN SERVICE DIFFÉRENT

BOULEVARD AUTO

ALMA, - P.Q.



A FOND DE TRAIN — Les quelque 25 centimètres de neige qui se sont récemment abattus sur la capitale fédérale ont ennuyé plusieurs automobilistes et piétons. Les fervents du ski de fond ont cependant eu l'occasion en or de faire disparaître les kilos de graisse en sus. (Téléphoto PC)

Bell et Northern Electric MackKay ordonne la tenue d'une enquête

par Patricia Poirier

OTTAWA (PC) — Une enquête a été ordonnée, hier à Ottawa pour déterminer s'il est vrai que Bell Canada et Northern Electric ont tenté d'intimider des témoins appelés à se présenter devant la Commission sur les pratiques restrictives du commerce qui enquête sur la situation de monopole de ces deux sociétés.

Le directeur du bureau de la politique de la concurrence du ministère de la Consommation et des Corporations Robert Bertrand a tenu aux journalistes hier à préciser qu'il a pris connaissance des "allégations graves" mises de l'avant, plus tôt cette semaine par le député conservateur Elmer MacKay et qu'il avait ainsi décidé d'ordonner la tenue d'une enquête.

Le député MacKay avait signalé la possibilité de certaines irrégularités lors des audiences sur l'intégration verticale de Bell Canada et Northern Electric, et réclamé la tenue d'une telle enquête.

M. Bertrand a révélé que ses enquêteurs se pencheront sur trois allégations voulant que des témoins aient été intimidés.

S'il y a d'autres cas, les enquêteurs devront nous en informer, a ajouté le directeur du bureau de la politique de la concurrence.

M. Bertrand n'a pas voulu dire avec précision quelles sont ces allégations. Il a laissé entendre que quelqu'un aurait fait des "insinuations" avant sur le chiffre d'affaires d'un témoin avant que celui-ci témoigne au sujet de Bell Canada et Northern Electric.

Il a indiqué toutefois, qu'un de ces cas impli-

que un représentant de l'association des câblo-distributeurs.

D'ailleurs la possibilité qu'il y ait eu des irrégularités a été mentionnées lors des audiences de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce le 14 décembre dernier.

M. Bertrand a ajouté que la loi prévoit des amendes allant jusqu'à \$5,000 ou deux ans d'emprisonnement pour ceux trouvés coupables d'avoir tenté de nuire aux travaux de cette commission d'enquête.

M. Bertrand a clairement expliqué que des grosses sociétés comme Bell Canada ou Northern Electric n'ont pas le droit de faire pression sur des témoins et que cela est inacceptable.

Je ne sais pas si c'est le cas, mais ce sont des allégations très sérieuses, a-t-il dit.

Il a précisé que ces enquêteurs pourront probablement lui faire rapport au cours du mois de janvier. M. Bertrand doit ensuite transmettre ses renseignements au procureur général du Canada, Ron Basford qui devra décider s'il y a lieu de porter des accusations.

Le directeur du bureau de la politique de la concurrence a rappelé qu'il y a déjà eu des syndicats de pêcheurs de Colombie Britannique

trouvés coupables à la suite d'allégations de ce genre.

M. Bertrand a promis que l'enquête serait sérieuse et approfondie en soulignant que la loi sur les coalitions leur donne les mêmes possibilités s'il s'agissait d'un délit relevant du Code criminel.

Jusqu'ici la preuve a démontré que la situation de monopole qui existe entre Bell Canada et Northern n'est considérablement à la recherche dans le domaine des télécommunications, tout en réduisant la concurrence, a-t-il expliqué.

Selon lui, la preuve a aussi démontré qu'il y aurait une plus saine concurrence et dans la même veine, une meilleure performance, si on mettait fin à l'intégration verticale de Bell Canada et Northern.

En dépit de l'enquête qui est maintenant en cours, la Commission sur les pratiques restrictives, poursuivra ses travaux tel que prévu et tiendra ses audiences publiques en janvier et février.

M. Bertrand a ajouté, cependant, que ses avocats redoubleraient de prudence et comme, par le passé, ne révéleraient pas les noms des futurs témoins, afin d'éviter toute tentative d'intimidation.

Appellations contrôlées

Le CIVC entend poursuivre son action judiciaire

par Jacques Bouchard

PARIS (PC) — Le Comité interprofessionnel du vin de champagne (CIVC) s'explique mal la "décision précipitée" du gouvernement canadien de dénoncer l'entente de la protection des intérêts des appellations d'origine et entend poursuivre une action judiciaire pour assurer cette sauvegarde.

C'est ce qu'a déclaré, mercredi à La Presse Canadienne, M. Joseph d'Argent, délégué à l'information du CIVC, en précisant qu'il était donc "surprenant que le Canada choisisse aujourd'hui de revenir sur les précédents juridiques établis et de renier ses engagements nationaux au risque d'affecter ses relations avec la France".

C'est d'ailleurs en se basant sur cette jurisprudence établie à la fois devant les tribunaux du Québec et de la Cour suprême du Canada ainsi que sur la philosophie de la loi britannique que le CIVC entend poursuivre son action judiciaire, a indiqué M. d'Argent.

D'un autre côté, cette

décision essentiellement politique annoncée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, le 15 décembre, est mise en relief par certains, avec l'accueil exceptionnel réservé par les autorités françaises au premier ministre québécois René Lévesque, au début de novembre.

Au ministère de l'Agriculture, qui s'occupe du dossier des appellations contrôlées, un porte-parole a laissé tomber que "cette décision intervenait d'une manière compromettante" avec la visite de M. Lévesque.

Représailles

Mais ce porte-parole s'est refusé à croire qu'il s'agissait là d'une mesure de représailles du gouvernement canadien contre les autorités politiques françaises à la suite du passage de M. Lévesque "car il y a aussi des intérêts canadiens qui sont en jeu, comme la reconnaissance de leur whisky", a souligné le porte-parole du ministère.

Le fonctionnaire a

précisé que malgré la dénonciation par le Canada des accords intervenus en 1933 avec la France concernant cet arrangement commercial qui prévoit notamment la protection mutuelle des appellations d'origine des biens et produits, "les deux pays ont intérêt à conclure".

Mais cet avis ne semble pas partagé entièrement par tout le monde, au Quai d'Orsay, et l'on s'interroge sur la signification politique de cette décision à la suite du passage de M. Lévesque qui avait soulevé un tollé de protestation de la part du gouvernement de M. Trudeau.

Ce conflit qui remonte à plusieurs années portait sur l'utilisation par des maisons québécoises et ontariennes de l'appellation "champagne" ce qui est injuste pour les producteurs de ce nectar des maisons d'Épernay qui ont porté leur cause devant les tribunaux.

Procès

M. d'Argent a précisé qu'il avait successivement gagné trois procès

contre la maison Châteauguay, au Québec, depuis 1979, dont la dernière en 1974 alors que la cause avait été portée en appel devant la Cour suprême du Canada.

Fort de cette jurisprudence, des actions avaient aussi été engagées contre les maisons Bright, Jordan, Andres, et d'autres, au Québec et en Ontario, a précisé le porte-parole du CIVC.

"C'est avec un vif étonnement que nous avons appris cette dé-

nonciation, et si elle devait être définitive, d'autres moyens juridiques seront employés pour assurer la protection des intérêts français."

"Les tribunaux canadiens, lors de nombreux procès, ont reconnu que le champagne ne pouvait être produit qu'en France et qu'il y avait lieu d'interdire la présentation sous ce nom, même assorti du qualificatif canadien ou américain des mousseux d'autres origines", a rappelé M. d'Argent.

Exploration pétrolière

OTTAWA (PC) — Après cinq ans d'attente, les députés ont été saisis mardi d'un projet de loi réglementant l'exploration pétrolière sur les terres fédérales du nord et au large.

Le projet de loi, déposé par le ministre de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, comprend des règlements annoncés il y a déjà 18 mois après cinq ans d'études, de révision et de modification et, au dire du ministre, "met en place un système nouveau et amélioré pour l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz".

Il prévoit une plus grande participation canadienne à la mise en valeur et à la propriété du pétrole et du gaz trouvés en terrain fédéral. Il permet à Petro-Canada d'acquiescer jusqu'à 25 pour cent de la valeur d'un permis renouvelable là où l'on a fait aucune découverte significative.

Cette société de la Couronne voit diminuer son droit de partage de la propriété si la société exploratrice est déjà en partie propriété canadienne.

Les redevances sont établies au taux uniforme de 10 pour cent plus le partage du revenu jusqu'à 40 pour cent des bénéfices nets après taxes. Pour encourager l'exploration, les sociétés seront exemptées du partage des revenus pour trois ans sur toute découverte faite avant le 31 octobre 1982.

Il y a environ 1.3 milliards d'acres de terrain en cause, qui sera disponible peu à peu. Petro-Canada pourra choisir au départ 25 pour cent des terres, après quoi l'industrie sera invitée à proposer des accords d'exploration.

Déjà, selon des fonctionnaires, l'industrie s'est intéressée à 31 millions d'acres.

Bardot à Trudeau

PARIS (Reuter) — L'actrice française Brigitte Bardot a relancé mercredi sa campagne contre la chasse aux bébés-phoques par une lettre adressée au premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, le suppliant d'épargner les petits animaux, au moins pour cette année.

Mlle Bardot qui, l'année dernière, avait vainement essayé de faire cesser le massacre des bébés-phoques en se rendant personnellement à Terre-Neuve, écrit: "J'ai appris qu'à la suite du mini-scandale de l'année dernière, les autorités canadiennes avaient, peut-être par provocation, pour prouver leur résolution, augmenté le quota de massacre par rapport à l'année passée..."

Les cinémas France-Film vous souhaitent un Joyeux Noël

18 ANS Adultes

Induites en diverses aventures passionnelles

Dès DEMAIN!

CIXURE

un film de Max Peuce

VF de "L'ASCENS" en Couleur

AUSS!

Service avec un SOURIRE...

AGENCE DU PLAISIR

avec CHRISTA FREE MARIANNE DUPONT MONIQUE ROHDE

VF de "PLEASURE AGENCY" en Couleur

Fermés les 24-25 décembre. Ouverts lundi à jeudi à 7h30 p.m.

capitol | élysée

Basé sur le Triangle des Bermudes... POUR TOUS

DERNIERE SEMAINE

LES NAUFRAGÉS DU 747

VF de AIRPORT 77

26 FILM

JACK LEMMON

"ENFER MECANIQUE"

Fermé le 24 décembre. Ouvert les 25-26 décembre à 1h15 p.m.

royaume 3 | 3e sem.

"Que la force soit avec toi!" POUR TOUS

Dès DEMAIN!

LA GUERRE DES ÉTOILES

VERSION FRANÇAISE

STAR WARS

MARK HAMILL HARRISON FORD CARRIE FISHER PETER CUSHING ALEC GUINNESS

Ouvert vendredi, le 23 décembre. Fermé samedi, le 24 décembre. Ouvert continué à 1h30 dimanche et lundi.

capitol | Ami ennemi

3 CINÉMATOGRAPHE

Vous ne voudrez pas manquer

CETTE COCHONNE DE GARDIENNE

LES CULBUTEUSES

Dès DEMAIN!

Fermé le 24 et 25 décembre. Ouvert lundi à jeudi à 7h30 p.m.

royaume 3 | impérial

Le plus grand suspense de l'année! POUR TOUS

Enfants moins de 14 ans \$1.00

LES MONTAGNES RUSSES

avec GEORGE SEGAL RICHARD WIDMARK HENRY FONDA

Fermé le 24 décembre. Cinéma 2: continué dimanche et lundi à 1h15 p.m. Centre: fermé dimanche. Ouvert le 26 décembre à 7h30 p.m. Dès DEMAIN!

royaume 2 | centre

Un Suspense Terrifiant

Quel est le meurtrier? Qui sont les films de démons jusqu'à ce jour

Dès DEMAIN!

FIN DU MONDE

Le Planète en Panique

ROBERT ROCHON ALAN RABERTY GEORGE CONNEY BARBARA HARMANS

Le Dur, Le Mou et le Pigeon

colleur

ROBIN MAX DAVID GIANCARLO PRETE

Fermé le 24 décembre. Cinéma 1: continué le 25-26 décembre à 1h15 p.m.

Saguenay 25 décembre fermé. 7 HIERGES. 26 décembre à 7h30. Des MERS CHAM DES. Bellevue: 25-26 à 7h30 p.m.

royaume 1 | saguenay | bellevue



Equipez-vous pour la neige



Ski de fond

A Skis Trail Touring

Equipement pour toute la famille. Stratifiés bou-leau/hêtre. 160-215 cm.

29⁹⁹

B Skis Stride Tur-Lett

Base hickory à carres li-gnostone. 190 à 215 cm sur 50 mm de large.

62⁹⁵

E Bâtons en bambou

Bâtons bonne qualité à poignée curette, dragonne cuir. 120-160 cm.

C. Trak Medalist

Spécialement faits pour nous. Base en écailles. Colores. 180-210 cm.

59⁹⁵

D. Jarvinen Wide Trax

Fibre de verre sur bois stratifié. Extrêmement du-rables. 180 à 210 cm.

54⁹⁵

Bout de ski (non illustre)

Bout de secours plastique, se fixe au bout casse par pince metal.

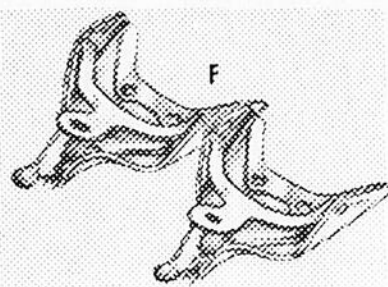
5⁹⁹

2⁴⁹

F Fixations Trail

En aluminium; poussez pour les mettre ou les ôter. Moy. ou Gr.

4⁹⁹



descente...

G Skis alpins Kneissl courts

Skis premier choix, de fameuse marque autrichienne. Centre mousse enrobe de 2 couches de fibre de verre. Semelle en polyéthylène noir, carres acier 1 pièce. 150 à 180 cm.

109⁰⁰

H. Skis Slalom Jr

Avec fixations. Bouts, carres acier; base plastique. 105 cm. 120 cm 33.95; 135 cm 35.95; 150 cm 38.95

31⁹⁵

J Bâtons de ski Huber

Effilés, aluminium; poignée plastique. 44 à 52". Paire.

7⁹⁹

K. Bâtons supérieurs Scott

Aluminium à hte résistance, pointe "glace"; sans drag 44-52"

17⁹⁵



Sac à dos/ de taille

Combine

11⁹⁵

Nylon hydrofuge; grand et petit sacs ou tout ranger.

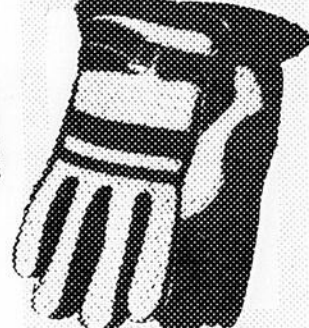


Chaussures de ski de fond

Toutes pointures

16⁹⁵

Pacer Tyrol cuir, mi-hauteur. D'homme, femme ou Jr 1 à 5.



Gants de ski de fond

P. M. G ou d'homme TG

10⁹⁵

Chic et robuste; combinaison en cuir et filet de nylon.

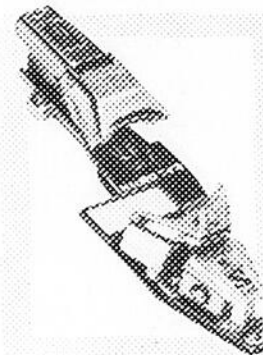


Tuques de ski de fond

Pur acrylique

2⁴⁹

Coloris et motifs vaires. Aussi tricot pecheur, ton naturel.

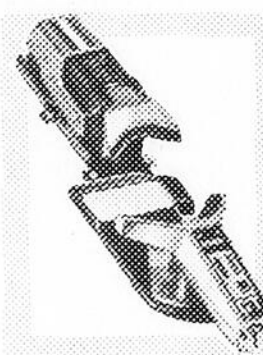


Fixations Salomon-444

Paire

59⁸⁸

Enfilage direct; étrier auto-centrable, plaque anti-friction.

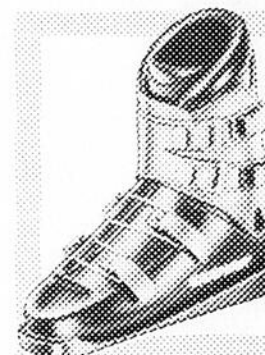


Fixations 'Look GT'

Paire

58⁸⁸

Talonnrière, Etrier réglable à l'épais-seur de semelle.



Garmont Slalom

D'homme, femme

54⁹⁵

Coque Anatomic 2 pces; 4 boucles/câ-bles. Semelle ortho.

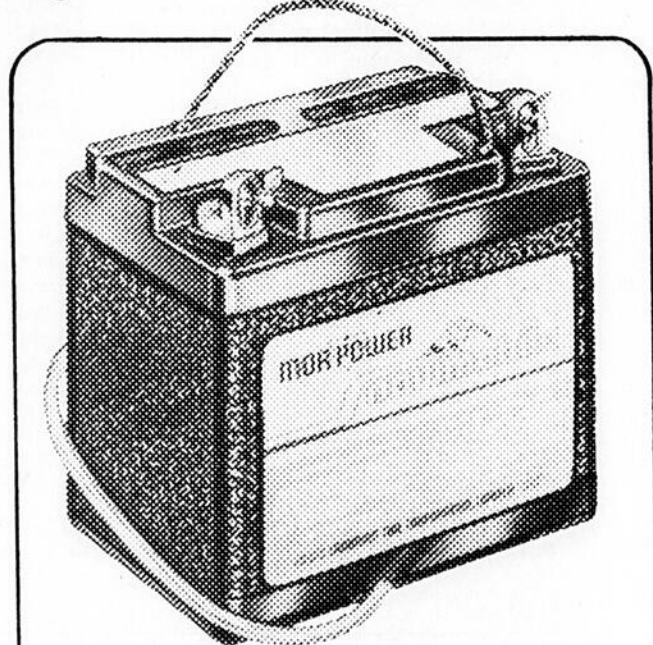


Chaussures Garmont Jr

Pointures 10-5

39⁹⁵

Coque articulée bleue, 4 boucles; doublure, entrée blanche.



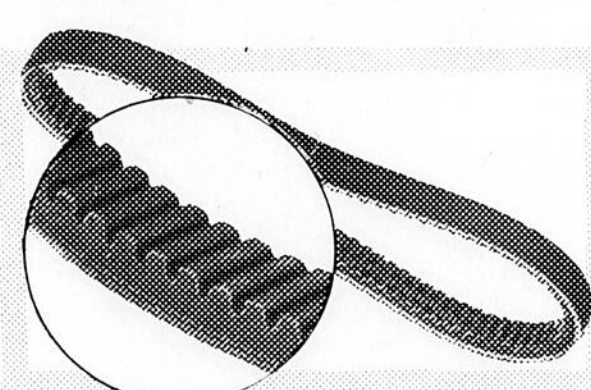
Batterie de moto-neige

ANTI-DEBORDEMENT

\$37.95 avec échange

39⁹⁵

Mor-Power d'excellent rendement en toutes conditions. A tuyau ou events. Dessus anti-corrosion. Env. 7³/₄ x 5 x 7" de haut.



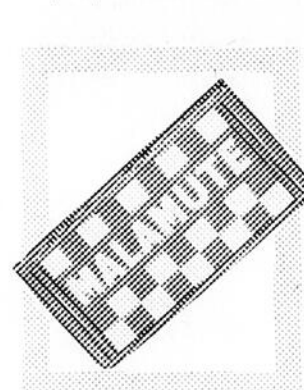
Courroies d'entraînement

MOTOMASTER TYPE STANDARD

6⁹⁹ à 9²⁹

Egales ou supérieures aux originales. Pour la plupart des marques et modèles. Avantageuses! Courroies très robustes. \$6.65 à \$16.59

Profitez-en avec une CARTE CANADIAN TIRE

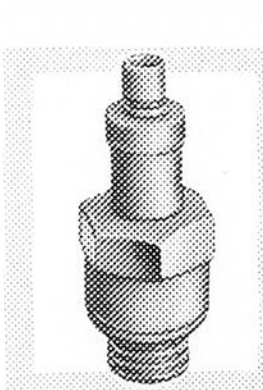


Bavette Dayco de luxe

Universelle

4¹⁹

En épais caoutchouc, se monte sur plu-part des machines.

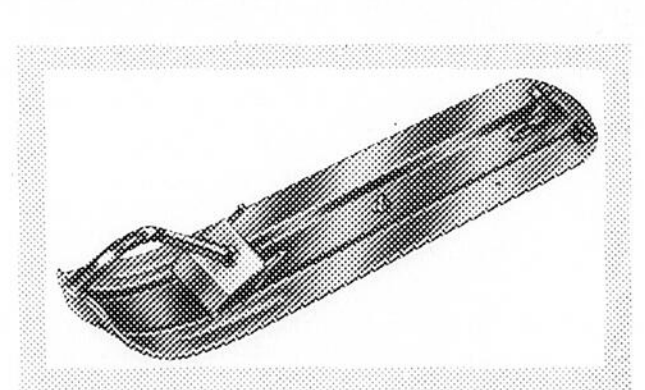


Protège-bougie

Étanche

69^c

Espace sec où gar-der votre bougie de secours.



GARDEZ VOTRE MOTO-NEIGE EN ETAT! Skis de rechange

Chacun depuis **8⁹⁵**

En acier très robuste, avec lisse d'usure. Pour la plupart des motos-neige. Fini noir. Jambes de skis pour la plupart. Chacune. 11.98



CANADIAN TIRE
MAGASIN ASSOCIÉ

Épargnez plus avec nos BILLETS-BONIS AU COMPTANT

JONQUIERE
693, boul. St-François.
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
Place du Royaume

ALMA
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834